

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

QUINZIÈME SESSION

Documents officiels



988

SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 19 avril 1961,
à 15 heures

New York

SOMMAIRE

Page

Point 20 de l'ordre du jour :	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (<i>suite</i>)	333

Président : M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

POINT 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Avant d'appeler le premier orateur inscrit, je donne la parole au représentant du Libéria pour une motion d'ordre.

2. M. COOPER (Libéria) [*traduit de l'anglais*] : Je vais procéder à rebours : je désire tout d'abord expliquer la raison pour laquelle nous allons demander l'ajournement du débat avant de proposer cet ajournement. Voici les raisons pour lesquelles nous entendons demander l'ajournement de ce débat conformément à l'article 76 du règlement intérieur.

3. Il y a aujourd'hui en Afrique une situation fort tragique. Nous avons soumis la question d'Angola au Conseil de sécurité. Depuis lors, les conditions dans ce pays n'ont marqué aucune amélioration de quelque nature que ce soit. Au lieu de cela, les Portugais font tout ce qui est en leur pouvoir pour éliminer ceux qui manifestent pour obtenir des conditions meilleures en Angola.

4. Avec la permission du Président, j'aimerais lire à l'Assemblée un passage d'un télégramme que nous avons reçu de cette région du monde :

« Je vous prie de transmettre le message suivant aux membres de l'Assemblée générale à propos des événements en Angola où les Portugais commettent des actes de barbarie inqualifiables. Les autorités portugaises font appel aux civils portugais de toutes les colonies portugaises pour qu'ils forment des milices. Les colons, y compris les hommes, les femmes et les jeunes gens, ont été armés par l'Administration coloniale en vue d'écraser la population autochtone. Dans les plantations, les fermes, les mines et les magasins, les autochtones travaillent maintenant sous la menace des armes et ont été recrutés de force. Des fermes et autres ateliers de Mavoio, de Mambuangongo, de Mandimba, de Quitexe, de Santa Isabel et de Primavera nous parviennent chaque jour des nouvelles déchirantes de massacres commis par les troupes portugaises et la milice. Dans la région de Bembe, de Cuimba, de Mandimba et ailleurs, les tueries se multiplient. Des villages entiers sont brûlés et détruits par des bombardements. Des familles entières sont massacrées. Les troupes portugaises composées de colons se sont lancées dans une véritable extermination de gens sans défense. Des femmes enceintes et des enfants en bas âge sont tués. Cette situation est évidemment considérée comme nor-

male par les Portugais. Une fois de plus, nous demandons l'intervention de l'humanité tout entière pour qu'elle exerce une pression sur le Portugal afin que celui-ci cesse immédiatement ces atrocités. »

5. Pendant que j'ai la parole, je voudrais lancer un appel à mes frères africains pour qu'ils nous aident en votant en faveur d'une motion d'ajournement de la question de Mauritanie. Cette question nous est aussi très chère, mais les Mauritaniens ne sont pas en ce moment en proie à la souffrance. Ils ont obtenu leur indépendance. C'est seulement leur admission à l'Organisation des Nations Unies qui est en jeu et, quelles que soient les résolutions que nous adopterions ici, même si c'était par un vote à 99,9 p. 100, la Mauritanie ne pourra être admise que lorsque son admission sera recommandée par le Conseil de sécurité. Nous lançons cet appel parce que nos collègues qui persistent pour débattre de la question de Mauritanie, en particulier les délégations africaines, porteront la responsabilité de n'avoir pas discuté de la question d'Angola et de n'avoir pas adopté de résolutions à ce sujet au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Ce faisant, ils donneraient leur caution aux Portugais pour qu'ils continuent de violer les droits de l'homme en Angola.

6. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Cet après-midi, le premier point de l'ordre du jour est le point 20, intitulé « Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies ». L'ajournement du débat sur cette question a été proposé conformément à l'article 76. Aux termes de cet article, outre l'auteur de la motion, deux orateurs peuvent prendre la parole en faveur de l'ajournement et deux contre; après quoi, la motion est immédiatement mise aux voix. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

7. M. IGNACIO-PINTO (Dahomey) : Les hommes de bonne volonté que nous voulons toujours être ont vraiment des problèmes cornéliens à résoudre. Je suis complètement d'accord avec le représentant du Libéria, qui a très justement attiré notre attention sur les événements de l'Angola. Ma délégation est particulièrement sensible à ces douloureux événements, et celui qui vous parle en a l'âme déchirée, pour des causes historiques et familiales.

8. Je regrette d'avoir à monter de nouveau à cette tribune dans un débat où, encore que je voudrais beaucoup écouter l'argumentation voisinant avec l'argutie, je suis obligé de rester moi-même, la tête froide et bien déterminé à ne suivre que ce qui est juste.

9. Je sais très bien que des événements tragiques se passent en Afrique, et plus particulièrement en Angola. Mais de qui dépend-il que nous ayons plus de temps même qu'il n'en faut pour analyser la question de l'Angola ? Combien de temps a-t-on perdu de manière dilatoire ? Celui qui vous parle a été pendant longtemps dans un parlement. Nous savons très bien tout ce que nous avons perdu de temps. Dès lors que l'affaire de Mauritanie était ouverte ici, l'affaire d'Angola était inscrite. Pourquoi tant de préoccupations de la dernière heure, à deux jours de la fin de la session de l'Assemblée générale, alors que l'affaire était inscrite depuis décembre

dernier par quelques nations aussi respectables que la nôtre, affaire que l'on a toujours laissée de côté en employant des moyens dilatoires ?

10. Encore une fois, c'est sur ce point précis que je vous demande de ne pas essayer d'éviter les problèmes sérieux et de rechercher sincèrement une solution. Que sommes-nous venus faire ici ? Uniquement ce que j'appelle des « tiraillements de ficelles en dessous » ? C'est peut-être une expression triviale, mais c'est bien l'impression que nous retirons.

11. Je vous le dis, avec toute la bonne volonté dont je suis capable, que nous devons être justes, aller droit au but et donner à chaque problème la priorité qu'il doit avoir. On dit que l'affaire de Mauritanie n'est rien et que tout le monde est d'accord là-dessus. Dans ce cas, pourquoi depuis bientôt quatre mois n'a-t-on pas fini d'en discuter ? Pourquoi, l'an dernier, la discussion s'est-elle terminée en queue de poisson à la Première Commission ? Précisément parce qu'il n'y avait pas moyen de s'opposer à la logique. Je le répète, où cette méthode nous mènera-t-elle ? Elle risque de désagréger toute l'Organisation. Je vous le dis en vérité : petite cause, grands effets. L'affaire de Mauritanie n'est rien ? Qu'en savez-vous ? Savez-vous ce qui va se passer demain à la frontière de la Mauritanie ? Et, si demain l'on vous disait que vous avez laissé passer le temps et qu'une incursion armée a éclaté, allez-vous encore discuter interminablement, alors qu'il serait beaucoup plus facile de reconnaître la réalité visible et tangible ?

12. C'est pour cela que, malgré tout mon désir d'appuyer la proposition d'ajournement soumise par le représentant du Libéria, mon sens de la justice et de l'équité se révolte, car c'est à cause de pareilles manœuvres que la question traîne depuis trois jours.

13. Dans ces conditions, et bien qu'avec beaucoup de peine, je préférerais que nous en terminions avec l'affaire de Mauritanie. Depuis quatre mois, on laisse tout un peuple à la porte de service comme un petit domestique, alors qu'il mériterait autant que nous tous ici, remplissant les mêmes conditions, d'entrer parmi nous la tête haute.

14. C'est pour ces raisons que je regrette de ne pouvoir appuyer la demande d'ajournement faite par le représentant du Libéria et voterai contre cette proposition, avec tous les autres auteurs de notre projet de résolution [A/L.335].

15. M. GEBRE-EGZY (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : Il m'est extrêmement pénible d'avoir à prendre la parole à ce stade de nos délibérations. J'avais déjà adressé en privé un appel aux représentants qui insistent pour que l'on poursuive la discussion sur la Mauritanie et j'attendais leur réponse. Mais, comme la question a été soulevée devant cette assemblée, je ne puis que répéter ici mon appel amical et fraternel.

16. Je voudrais dire tout de suite que l'indépendance de la Mauritanie nous est tout aussi chère que celle de l'Angola. Si donc nous demandons maintenant un débat sur l'Angola, ce n'est pas parce que nous attachons moins d'importance à l'indépendance de la Mauritanie, bien au contraire.

17. J'ai regardé la liste des orateurs qui se sont fait inscrire pour intervenir dans le débat sur la Mauritanie. Il me semble qu'il faudra au moins trois ou quatre jours pour les entendre tous. Je suis sûr que la Mauritanie ne voudrait pas être responsable du retard apporté à la discussion de la situation en Angola. Rappelons-nous en effet que la Mauritanie, grâce à Dieu, est indépendante, mais que l'Angola ne l'est pas. De plus, pour l'Angola, il ne s'agit pas simplement d'une question d'indépendance, mais d'une question de vie ou de mort. Pour le peuple angolais, il ne s'agit pas d'être admis à l'Organisation des Nations Unies, il s'agit de survivre. Tous ceux qui

prennent la peine de lire les dépêches de presse comprendront immédiatement que je ne dis là que la vérité, rien que la vérité.

18. C'est pour ces raisons que, je le répète, j'ai adressé en privé un appel aux représentants qui veulent que l'on poursuive le débat sur la Mauritanie. J'attendais leur réponse. L'Assemblée est maintenant saisie de la question et je désire très sincèrement en appeler aux représentants pour qu'ils ne prennent pas la responsabilité d'un retard dans la discussion de la situation en Angola. Il serait difficile d'expliquer au continent que le débat sur l'Angola a été différé pour une simple question d'admission.

19. En outre, rappelons-nous que, même si 98 p. 100 des membres de l'Assemblée générale votaient pour l'admission de la Mauritanie, cette admission devrait encore avoir l'approbation du Conseil de sécurité. La position de mon gouvernement est très simple. Nous avons célébré l'indépendance de la Mauritanie et nous appuyons son admission à l'ONU. Mais je manquerais à mon devoir si je disais que mon vote va faire un miracle. Si je croyais à un tel miracle, je demanderais de cette tribune que l'on mette fin immédiatement à la discussion et que l'on passe au vote. Tel n'est pas le cas cependant.

20. C'est pourquoi j'en appelle de nouveau à ceux de mes collègues qui insistent pour que l'on discute de la question de Mauritanie et je leur demande de compatir au sort du peuple angolais. Je leur demande de nous laisser discuter la question d'Angola. J'apprécie à leur juste valeur les sentiments du représentant du Dahomey et ce qu'il a dit du haut de cette tribune, mais, dans l'esprit même dans lequel il s'est adressé à nous, je le prie de bien vouloir laisser l'Assemblée ouvrir le débat sur l'Angola.

21. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation a écouté avec attention la proposition du représentant du Libéria, que vient d'appuyer le représentant de l'Ethiopie, tendant à ajourner immédiatement le débat sur la question de Mauritanie. Nous avons également entendu l'argument opposé par le représentant du Dahomey à cette proposition. Je dois avouer que, en toute objectivité et compte tenu des éléments de la situation en Angola que l'on a mentionnés, nous ne sommes pas convaincus qu'il serait sage, ou utile, que l'Assemblée ajourne à l'heure actuelle le débat sur la question de Mauritanie et sur celle de Mongolie extérieure.

22. Chacun sait que nous étudions cette question depuis plusieurs jours. Chacun sait aussi — et j'espère qu'on ne se méprendra pas sur le sens de mes paroles — que diverses tentatives ont été faites durant cette période pour nous empêcher de parvenir à une conclusion sur ce point.

23. J'ai conscience de la grande importance que tant de délégations attachent à la situation en Angola. Nul ne saurait rester insensible devant les comptes rendus dont nous avons eu connaissance et il convient que l'Assemblée accorde toute son attention, le plus tôt possible, à l'examen de la question angolaise. D'autre part, il semble bien que l'équité exige que cette assemblée, étant donné surtout qu'elle va bientôt clore sa session, reconnaisse le désir de tant de ses membres de discuter la question intitulée « Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies ».

24. A notre sens, c'est un argument fragile que de prétendre que 99,5 p. 100 des membres de cette assemblée peuvent ne pas suffire pour assurer l'admission d'un nouveau Membre à l'Organisation des Nations Unies. Il y a, je crois, assez de précédents dans les annales de cette organisation qui prouvent que l'Assemblée peut discuter de questions qu'une grande partie de ses membres jugent importantes. Tout autant que d'autres délégations, nous pensons qu'il faut que cette assemblée reconnaissse le droit de la Mauritanie d'être admise à l'Organisation.

25. Certes, aux petites causes les grands effets. Nous voulons espérer qu'il est encore possible, pour ceux qui s'opposent à cette motion, de réfléchir et de se départir de cette attitude; nous espérons que nous pourrons ainsi procéder rapidement et sérieusement, sans perdre de vue l'importance du point suivant de notre ordre du jour, à la discussion de cette question et au vote qui s'y rapporte.

26. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Deux représentants ont parlé contre la motion et un en sa faveur. Un autre représentant désire-t-il parler en faveur de cette motion ?

27. M. BEN ABOUD (Maroc) : J'avoue que la démarche qui vient d'être faite, bien que nous l'approuvions pleinement, nous cause une grande surprise. Nous autres, Marocains, nous désirions voir ajourner le débat et nous avions fait des démarches en ce sens à plusieurs reprises auparavant et pour les raisons suivantes.

28. La première raison, c'est que, comme pendant notre lutte pour l'indépendance, comme pendant la lutte pour le retour de notre roi exilé à Madagascar et contre la mise en place d'un vieillard, d'un roi fantoche dont la tradition est bien suivie, comme vous l'avez vu vous-mêmes à plusieurs reprises et par plusieurs exemples, nous nous sentions isolés; nous sentions que la vérité était camouflée et que les forts, dont le représentant du Dahomey a parlé, qui priment les faibles, avaient toujours raison; nous voyons aujourd'hui qu'ils ont toujours raison par la défense — peut-être indirecte, peut-être innocente et de bonne foi, mais tout de même la défense — entreprise en leur faveur par certains pays qui, au nom de la liberté, sont encore derrière l'esclavage et l'impérialisme français.

29. C'est pour cela que nous désirions gagner du temps, afin de pouvoir étudier l'affaire davantage et de pouvoir comme nous en avons le droit, exposer notre point de vue.

30. Mais nous nous sentions aussi pressés par une guerre froide que la France et ses alliés de l'OTAN sont en train de mener contre un pays de plus en plus isolé, alors que ce pays est le seul qui détient la vérité et qui, sentant qu'il la détient, marche droit et la tête haute, et a le droit de le faire. Maintenant, la France a trouvé le meilleur truc de la quinzième session de l'Assemblée générale. Chaque fois qu'elle veut dire quelque chose, elle le dit 14 fois; si la Mauritanie est admise ici, elle le dira 15 fois. Je vois que la même démarche est effectuée maintenant, qu'elle est effectuée pour une autre cause, la cause d'un Salazar qui a lui-même pris en main le Ministère de la défense, afin de procéder à une nouvelle boucherie qui n'a d'égal que la boucherie française qui a massacré 80 000 innocents à Madagascar.

31. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je rappelle au représentant du Maroc que nous n'examinons pas le fond des situations politiques; nous traitons d'une motion de procédure qui ne porte que sur la question de savoir si le débat doit ou non être ajourné.

32. M. BEN ABOUD (Maroc) : En Angola, il y a une crise très grave; il y a encore une autre puissance coloniale, une puissance de l'OTAN, qui va faire une boucherie qui a déjà commencé, et nous voyons ici des patriotes sincères verser des larmes, car personne n'est là pour prendre derrière eux l'étendard de la liberté. Les patriotes voient également que le temps approche où l'Assemblée va terminer ses travaux; ils voient également que leur cause n'est pas connue, qu'ils sont isolés, comme nous l'étions; ils sont encore isolés et ils veulent eux aussi un peu de temps; ils ne veulent pas être relégués aux calendes grecques, ils ne veulent pas être relégués jusqu'au dernier jour. Mais ils veulent un peu de temps; c'est pour cela qu'ils demandent la priorité.

33. Hier, ils m'ont rencontré. Je leur ai dit : « Si je prends votre défense, on m'accusera de faire des manœuvres

dilatoires », comme ose le dire le représentant du Dahomey à l'égard d'un frère, au lieu de se tourner vers un pays impérialiste qui avait un empire au Moyen-Orient, un en Asie et un en Afrique; celui-là, on ne dit pas qu'il fait des manœuvres dilatoires; mais un pays innocent comme le Maroc, on l'en accuse. Il faut avoir honte, et le pays impérialiste qui est derrière cela doit avoir honte lui aussi.

34. Nous avons, par conséquent, été attaqués injustement. Nous n'en voulons pas à nos frères africains; mais nous voulons défendre la vérité afin de nous rapprocher de plus en plus de nos frères africains. J'ai dit à ces nationalistes d'Angola que je ne pouvais pas prendre leur défense parce que j'allais être accusé de manœuvres dilatoires.

35. Pour le moment, je vois qu'il faut encore fermer les yeux et aller droit dans le chemin de la réalité. Le peuple d'Angola a raison de vouloir que son problème soit étudié maintenant. Le peuple de Mauritanie, comme le peuple du Katanga, comme le peuple du Ruanda, comme le peuple saharien de l'Algérie, sont suivis par la menace de balkanisation.

36. Et l'on vient ici, avec le mirage de l'indépendance offert par les puissances de l'OTAN, nous jeter de la poudre aux yeux et accuser des gens dont le pays est encore divisé. Le Maroc était divisé en sept zones; il en a recouvré trois; il lui en reste encore quatre à recouvrir.

37. Le représentant du Dahomey doit le savoir, et ceux qui sont avec lui également. Nous lui disons que nous avons foi dans sa bonne conscience et son bon cœur. Nous savons qu'il veut lutter pour la liberté, pour laquelle il a lutté lui-même dans son propre pays. Mais le représentant du Dahomey n'a pas raison, dans cette question d'Angola, de douter de la gravité de la situation ni de la sincérité de ceux qui sont ici en train de mendier un peu d'appui de leurs frères; je dis bien mendier.

38. Je ne blâme pas le représentant de la France de gesticuler ici à travers la salle et d'aller souffler un mot à droite et à gauche; il a le droit de le faire, comme nous le faisons avec ceux qui comprennent notre cause. Mais ici nous nous adressons à l'Assemblée générale et l'Assemblée générale doit savoir qu'elle est elle-même la seule dépositaire de la paix ou de la guerre. Si l'Assemblée générale n'existe pas, il y a longtemps que nous aurions eu une troisième guerre mondiale. Mais les petits pays comme le nôtre, qui sont balkanisés, qui sont déchirés, qui ne possèdent ni flotte, ni avions à réaction, ni bombes, ni rien, ont uniquement leur courage et leur cœur pour venir s'adresser à vous.

39. Et alors nous voyons ici un représentant de la Nouvelle-Zélande venir changer de couleur et devenir Africain pour la liberté de l'Afrique. En tant qu'homme, il a raison. Mais il ne doit pas venir accuser ceux qui soutiennent qu'il faut donner la priorité à la question d'Angola de se livrer à des manœuvres dilatoires pour laisser à la porte un pays frère et ne pas l'admettre à l'Organisation des Nations Unies. Il a raison de défendre ses idées; mais nous disons que nous ne pensons pas comme lui. Nous ne pensons pas comme lui justement parce que nous faisons partie d'un corps déchiré dont la blessure saigne toujours et dont le malheur augmente chaque fois qu'il voit un Africain monter ici à la tribune pour épouser la thèse de la France, la France contre laquelle il y a encore un argument irréfutable; c'est l'armée entière de la France, qui est toujours présente en Algérie. Voilà la liberté, et les faits parlent par eux-mêmes. La question de Mauritanie est sans objet aussi longtemps que l'armée française est là-bas, aussi longtemps que 600 prisonniers sont encore dans les geôles, aussi longtemps que 30 000 réfugiés sont au Sénégal, aussi longtemps que plus de 200 000 personnes vivent près de notre frontière et viennent au Maroc chaque fois qu'il y a une menace.

40. A qui va-t-on donner l'indépendance ? Au sable ? Aux montagnes ? Nous allons donner l'indépendance aux mines de fer de la Mauritanie et à la France, aux quatre bases militaires qui sont là-bas. Voilà à qui nous allons donner l'indépendance et voilà ce contre quoi nous luttons, même si...

(*A ce moment, le Président rappelle l'orateur à l'ordre.*)

41. M. BEN ABOUD (Maroc) : ... Nous sommes d'avis qu'il faut donner la priorité à la question d'Angola, parce que c'est le désir des nationalistes angolais qui sont ici.

42. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je suis heureux que le représentant du Maroc soit arrivé, dans sa dernière phrase, à la question que nous examinons, car ce qu'il avait dit auparavant était en dehors du sujet.

43. Deux représentants ayant pris la parole en faveur de l'ajournement et deux contre, la motion doit être immédiatement mise aux voix, conformément à l'article 76 du règlement intérieur. Aucune motion d'ordre ne peut être acceptée maintenant. Un vote par appel nominal a été demandé. La motion porte sur la question de savoir si le débat relatif au point 20 de l'ordre du jour, intitulé « Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies », doit être ajourné.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par l'Afghanistan, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Ceylan, Cuba, Tchécoslovaquie, Ethiopie, Chana, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Irak, Jordanie, Liban, Libéria, Libye, Mali, Maroc, Népal, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Soudan, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Uruguay, Yémen, Yougoslavie.

Votent contre : Argentine, Australie, Belgique, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Tchad, Chine, Colombie, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Dahomey, Danemark, Finlande, France, Gabon, Grèce, Islande, Israël, Italie, Côte-d'Ivoire, Japon, Luxembourg, Madagascar, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Sénégal, Espagne, Suède, Turquie, Union sud-africaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta.

S'abstiennent : Autriche, Chili, Costa Rica, Chypre, République Dominicaine, Fédération de Malaisie, Guatemala, Honduras, Irlande, Mexique, Nigéria, Somalie, Thaïlande, Togo, Venezuela.

Par 41 voix contre 33, avec 15 abstentions, la motion est rejetée.

44. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Conformément à ce vote, l'Assemblée générale va maintenant continuer l'examen du point 20 de son ordre du jour : « Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies ».

45. M. PADMADISASTRA (Indonésie) [*traduit de l'anglais*] : Etant donné que les principes qui guident ma délégation en la matière ont déjà été exposés en de précédentes occasions, que le problème est clair et que la deuxième partie de la présente session touche à sa fin, je serai aussi bref que possible.

46. De plus, sous le titre général « Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies », je me propose de parler séparément de la question de la République populaire mongole et de celle de Mauritanie. Il me semble que telle est la meilleure procédure à suivre.

47. Nous regrettons que, du fait des amendements de l'Union soviétique [A/L.336] au projet de résolution des 11 puissances [A/L.335], l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République populaire mongole soit liée à celle de la Mauritanie. A notre avis, ce n'est ni à propos ni heureux.

48. Le cas de la République populaire mongole ne devrait présenter de problèmes pour personne, et n'en présente d'ailleurs pas. Mais celui de la Mauritanie a un caractère inhabituel ; il s'agit d'un cas qui a donné lieu à de nombreuses controverses et qui doit inévitablement créer des difficultés aux Nations Unies.

49. Nous pensons donc qu'il aurait été préférable que les amendements de l'Union soviétique fussent présentés à l'Assemblée sous forme d'un projet de résolution séparé. Néanmoins, l'adoption d'une procédure différente de celle que nous aurions préférée n'affecte en rien l'appui total que nous donnons à la demande d'admission de la République populaire mongole.

50. Nous estimons que la République populaire mongole est un Etat pacifique au sens de l'Article 4 de la Charte, qu'il est capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire, et qu'il doit, en conséquence, être admis à l'Organisation. A notre sens, cette admission aurait dû avoir lieu depuis longtemps. L'exclusion continue de la République populaire mongole de la communauté des nations est sans doute contraire au principe de l'universalité, aussi bien qu'aux principes fondamentaux de justice et d'équité. Une telle situation ne peut que porter atteinte au prestige de l'Organisation. Nous espérons qu'il sera rapidement remédié à cette situation, qui est indéfendable, et que nous pourrons bientôt accueillir la République populaire mongole parmi les Nations Unies.

51. En ce qui concerne la Mauritanie, je renverrai les membres de l'Assemblée à la déclaration que ma délégation a faite en Première Commission [1115^e séance] au cours de l'examen de ce problème. Les vues que nous avons exposées alors n'ont pas varié.

52. Cependant, pour qu'il n'y ait pas de malentendu, je soulignerai à nouveau que l'Indonésie est heureuse de saluer la liberté et l'indépendance des Mauritaniens, comme celles de tous les peuples. Nous sommes en faveur de la suppression du colonialisme partout et sous toutes ses formes : politique, économique, militaire et culturel. On ne saurait mettre en doute notre amour de la liberté.

53. Mais la question que nous examinons ici n'a pas trait au joug colonial. C'est une question d'intrigues et de manœuvres coloniales ; il s'agit de se libérer d'un fait accompli et d'éliminer les conséquences destructrices du colonialisme.

54. Un différend a survécu du passé colonial à propos de la Mauritanie. On ne saurait nier l'existence de ce différend et on ne peut l'oublier en examinant la déclaration et la requête contenues dans le projet de résolution des 11 puissances. Nous pensons qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'Organisation d'adopter une décision en la matière avant que des efforts réels aient été accomplis pour régler ce différend. Quelle que soit notre décision à venir, il faut que notre première tâche soit d'encourager une solution pacifique plutôt que de faire surgir de nouvelles difficultés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Organisation.

55. Bien que nous ne mettions pas en doute les hautes considérations et les idéaux qui ont inspiré les auteurs de ce projet de résolution, la cause de l'harmonie et de la paix entre les nations serait, à notre humble avis, certainement mieux servie si les efforts de tous les Etats Membres de l'Organisation étaient consacrés à rechercher une solution à la controverse qui s'envenime aujourd'hui dans une partie du continent africain.

56. Ne permettons pas qu'il soit dit que nous avons simplement sanctionné un fait accompli colonial. Au contraire, essayons de favoriser la paix et la sécurité.

57. Peut-être n'est-il pas opportun d'ajouter ici que nous mettons sérieusement en doute le bien-fondé de la requête adressée au Conseil de sécurité dans le projet de résolution des 11 puissances. C'est au Conseil de sécurité qu'il appartient de recommander à l'Assemblée générale l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies et nous ne pensons pas qu'il soit bon de dénaturer, de modifier et, pratiquement, de remanier de fond en comble cette procédure.

58. Néanmoins, si le projet de résolution des 11 puissances et les amendements qui s'y rapportent sont mis aux voix, notre attitude sera déterminée par les considérations que je viens d'exposer.

59. M. USHER (Côte-d'Ivoire) : Je monte à la tribune pour appuyer, au nom de mon gouvernement et de mon pays, les thèses défendues par les amis qui m'ont précédé et qui ont eu le privilège de présenter le projet de résolution [A/L.335], déposé par 11 Etats africains.

60. La Mauritanie fait partie d'un ensemble formé à Yaoundé et dénommé Organisation africano-malgache de coopération économique. Si nous défendons la Mauritanie, nous le faisons avec conviction, parce que nous sommes persuadés qu'elle est victime d'une injustice. Nous voulons le faire sans passion, calmement, en analysant les situations et les causes, et en nous efforçant de suggérer à l'Assemblée générale une solution.

61. Que la France se trouve à nos côtés pour défendre la Mauritanie en tant que pays ami, c'est également normal. Certes, tout le monde sait, ici, que nous n'avons pas toujours été d'accord et que, surtout à la Quatrième Commission, ma délégation a souvent pris la France à partie sur certains problèmes, tel celui de l'*apartheid*. Mais que l'on ne croie pas que nous sommes venus ici pour vociférer contre le colonialisme ou l'anticolonialisme. Nous vous disons : « Nous sommes des combattants ; nous combattons contre le colonialisme, mais nous le faisons sûrement, calmement, parce que nous sommes certains de vaincre et que le principe qui nous guide, en Côte-d'Ivoire, est celui-ci : il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. »

62. Nous comprenons le problème de l'Angola et nous sommes parmi les auteurs du projet de résolution qui vous a été présenté. Mais nous sommes profondément déçus que l'on ne comprenne pas que le problème mauritanien n'est pas un problème entre la Mauritanie et le Maroc. Ce problème est devenu angoissant et brûlant parce que la Mauritanie se trouve prise dans la guerre froide et que ce précédent est dangereux pour l'Afrique.

63. A qui la faute si nous n'avons pu, jusqu'à présent, mener à terme les discussions sur la Mauritanie ? On nous a fait croire qu'il y a une jurisprudence selon laquelle l'Assemblée générale ne tient pas de séance plénière en même temps que siège la Première Commission. De sorte que, depuis quelques jours, on a manœuvré. Nous n'avons pu siéger.

64. A-t-on oublié un seul instant que le problème de l'Angola allait de pair avec celui de la Mauritanie et qu'en reculant la discussion du problème de la Mauritanie on reculait également celle du problème de l'Angola ?

65. Si vous voulez que nous discutions ce problème — et nous vous lançons un appel pour que nous le discusions assez rapidement — c'est à vous qu'il appartient de faire l'effort nécessaire pour éviter les astuces de procédure et de nous permettre d'aller jusqu'au bout.

66. Il y a huit mois, 11 pays ayant connu avec la Mauritanie la même colonisation, ayant eu les mêmes structures et la même évolution se seraient trouvés au même moment

à l'ONU si le calendrier des fêtes de l'indépendance n'avait retardé le dépôt de la candidature de la Mauritanie. Ces 11 pays ont été accueillis à l'unanimité et acclamés, tandis que les portes étaient fermées au moment où arrivait la Mauritanie, qui s'est trouvée dans l'obligation de faire antichambre.

67. Le plus troublant, c'est que personne ne nous dit d'où provient cette différence de situation. La Mauritanie n'est-elle pas indépendante ? N'est-elle pas à même de remplir les obligations qui découlent de la Charte ? Est-elle un pays non épri de paix ? Si l'on parvient à nous démontrer qu'elle ne remplit pas ces conditions, qui sont les seules qu'impose la Charte, cette différence ne serait que justice. Mais, dans le cas contraire, on se trouverait en présence d'une grande injustice que notre haute assemblée ne saurait sanctionner sans se déshonorer.

68. Ma délégation est certaine de n'avoir aucune difficulté à démontrer cette injustice. La Mauritanie est un pays de près de 1 million de kilomètres carrés, avec une population de près de 1 million d'habitants, une économie agricole, mais une promesse d'expansion économique certaine, due au minerai de fer que recèle son sous-sol et à l'exploitation de ce minerai grâce à un prêt de 66 millions de dollars de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

69. Ce territoire a été colonisé en 1903, au moment où le Maroc n'était pas encore sous la domination française, puisque le protectorat n'a été institué que vers 1912. Le Maroc n'avait alors émis aucune protestation. La vérité, c'est que la Mauritanie n'entretenait avec le Maroc que des rapports analogues à ceux que tous les autres pays ont entretenus avec toutes les autres parties de l'Afrique. Ses relations avec l'Afrique noire — l'Afrique subsaharienne — étaient constantes.

70. A partir de 1904, la Mauritanie forme une fédération avec les sept autres Etats africains qui componaient l'Afrique-Occidentale française : Sénégal, Soudan — devenu le Mali —, Guinée, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Niger, Haute-Volta. Il y a un gouverneur général, une assemblée fédérale, et un gouverneur et une assemblée locale dans chacun des pays fédérés. Durant cette période, la France a entretenu de parfaites relations avec le Sultan qui, pour protéger son trône, s'est abstenu de créer une assemblée locale démocratique. La France n'a alors reçu du Royaume chérifien aucune protestation à propos de cette démocratisation de la Mauritanie.

71. La Constitution de 1946 amorce l'application du principe de la gestion de leurs propres affaires par les Africains dans leurs pays respectifs et crée l'Union française. L'Union française ne comprenait pas le Maroc et la Tunisie, qui ont refusé leur participation. Par contre, mon pays et les sept autres pays de l'Afrique-Occidentale française, y compris la Mauritanie, étaient parties intégrantes d'une république une et indivisible, la République française. Le Maroc, qui, par un simple acte de volonté, a pu se soustraire au système de l'Union française, a-t-il protesté contre l'intégration d'une partie de son territoire — en l'occurrence la Mauritanie — à la République française ?

72. En 1956, le Maroc devient indépendant après une lutte héroïque aux côtés de son vénéré sultan de grande mémoire, héros de la lutte anticolonialiste, apprécié et honoré dans toute l'Afrique, Mohammed V. L'indépendance du Maroc a été acquise après une négociation et nulle part dans les documents de la négociation, dans les conventions finales, alors que des problèmes comme les bases françaises, les terres possédées par la France et les Français ont été abordés, nulle part on ne parle de la Mauritanie.

73. Les revendications commencent en 1957, c'est-à-dire au moment où, par la loi-cadre, la France octroie l'autonomie interne aux Etats africains, et ces revendications

ne se font plus pressantes, plus vindicatives et plus agressives qu'après le référendum de 1958, qui devait voir, après la Guinée, tous les autres territoires africains accéder à l'indépendance.

74. Le Maroc préfère-t-il voir une Mauritanie province française, partie intégrante de la République française, plutôt qu'une Mauritanie indépendante ?

75. Si cela devait être vrai, alors on comprendra notre détermination de lutter envers et contre tout pour sauver la Mauritanie. Mais nous voulons bien croire que le Maroc et les Etats qui l'appuient ne luttent contre la Mauritanie que parce qu'ils croient que son indépendance n'est pas une indépendance réelle et qu'elle demeurerait toujours une province française. Leur lutte serait alors louable et le but qu'ils se proposeraient d'atteindre, noble. Mais une telle considération est assurément erronée, car personne ne peut mettre en doute l'indépendance de la Mauritanie proclamée le 28 novembre 1960.

76. Certes, à cause de l'insuffisance de cadres dans nos pays nouvellement indépendants, nous sommes dans l'obligation de faire appel à une assistance technique des Etats plus développés et mieux dotés que nous. L'Organisation internationale elle-même conçoit l'envoi de conseillers techniques comme une nécessité et une contribution, non seulement à la paix du monde, mais au développement et à l'affermissement de l'indépendance de ces jeunes Etats, et cela est d'autant plus vrai que des pays qui nous ont précédés dans l'accession à l'indépendance, comme le Maroc et la Tunisie, ont gardé tous les techniciens français qu'ils avaient au moment de leur accession à l'indépendance, et que les conventions qui ont consacré l'indépendance du Maroc étaient concomitantes des conventions de coopération.

77. A La Celle-Saint-Cloud, en 1955, le Maroc avait signé une convention dite « d'indépendance dans l'interdépendance ». Le prince Moulay Hassan commandait une armée marocaine encadrée d'officiers français. La gendarmerie marocaine comprenait des Français. Et, cependant, le Maroc était indépendant.

78. Nous n'avions pas alors douté un seul instant que l'indépendance du Maroc ne fût une indépendance effective. Or la Mauritanie a accédé à l'indépendance sans accord de coopération, en signant uniquement avec la France des accords de transfert de compétence. La Mauritanie, à l'heure actuelle, est l'un des rares pays colonisés par la France — y compris le Maroc — qui ne soient liés à elle par aucun accord et nous pouvons avouer qu'à ce stade l'indépendance de la Mauritanie nous paraît plus effective que ne l'était celle du Maroc après les accords de La Celle-Saint-Cloud.

79. Mais ma délégation pense qu'il faut éléver le ton du débat et que, si la Mauritanie n'a pas pu, comme les sept autres Etats composant l'ex-Afrique-Occidentale française, entrer à l'ONU, ce n'est pas en raison des revendications d'un pays ex-colonisé, mais parce qu'elle a été victime de la guerre froide.

80. En effet, 62 pays ont reconnu la Mauritanie comme Etat indépendant. Et, le 28 novembre 1960, l'Union soviétique a envoyé une lettre de félicitations au Président de la République islamique de Mauritanie, dans laquelle il était dit que le Gouvernement soviétique considérait l'acte accompli par la Mauritanie en proclamant son indépendance comme une étape. Cela constitue une reconnaissance de fait.

81. En effet, tout est étape, et la révolution d'Octobre n'échappe pas à cette loi. D'octobre 1917 à avril 1961, lorsque l'URSS, après une promenade de quelques minutes dans un autre monde, est revenue sur la terre, il n'y a que des étapes parcourues. Qu'on laisse à la Mauritanie des chances de franchir aussi les étapes qui doivent l'amener à une indépendance garantie par une expansion économique..

82. La majorité des pays qui composent l'ONU ont admis la Mauritanie dans certaines des institutions spécialisées et organes connexes des Nations Unies, où joue le jeu de la démocratie et de l'égalité des nations; il s'agit notamment de l'Organisation mondiale de la santé, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara. Si la Mauritanie n'a pu jusqu'à ce jour prendre la place qui lui revient dans le concert des nations et être membre de cette assemblée, c'est parce qu'elle s'est heurtée au veto d'un grand pays épris de démocratie et d'égalité dans un organe des Nations Unies où règne le principe aristocratique, où règnent des inégalités, où la puissance de vote est fonction, non de la puissance démographique, mais de la puissance économique et de la richesse.

83. L'histoire des nations démontre que le veto est l'arme des dictateurs et des monarques despotes. Peut-être aurons-nous un jour l'occasion de démocratiser tous les organes des Nations Unies. Mais ce que nous constatons, c'est qu'un grand pays socialiste, peut-être par dépit, s'est servi de cet instrument dictatorial et despote.

84. Un contentieux oppose depuis 1946 l'Est et l'Ouest au sujet de la Mongolie. En quoi les Africains sont-ils responsables de cette situation, créée au moment où eux-mêmes étaient encore sous le joug écrasant du colonialisme ? Allons-nous aboutir à une situation comique ou tragi-comique et voir l'un des pays champions de la libération des colonies faire le troc avec les colonisateurs : Mongolie contre Mauritanie, Chine contre Tanganyika ou Sierra Leone ? Quel cauchemar, quelle aberration ! Au nom de l'équité, de la justice et de l'égalité, qui sont les seuls principes qui guident nos attitudes et nos actes à l'ONU, nous sommes prêts à voter pour l'admission de la Mongolie. Mais, de grâce, évitez de nous mêler à vos querelles. La sécurité du monde et la paix indispensable à la consolidation de notre indépendance en dépendent.

85. Cette situation a eu une double conséquence. D'une part, elle a permis l'unité des partis mauritaniens. Le parti Nahaba (le parti d'opposition, qui avait certaines attaches avec la Ligue des Etats arabes), le PNM (parti national mauritanien) et le PRM (parti du regroupement mauritanien), devant les menaces des grands de ce monde et leur intention d'offrir la Mauritanie en holocauste aux dieux de la guerre froide, se sont regroupés et, à l'image des autres républiques africaines, sœurs de la Mauritanie, ont formé un parti unique : le parti de l'unité mauritanienne. Désormais plus de fissure, plus de prétexte pour quiconque voudrait se servir des divisions internes afin d'étayer son argumentation.

86. Mais cette même situation a engendré également une conséquence malheureuse parce que le sort actuellement réservé à la Mauritanie laisse entrevoir pour nos jeunes pays africains un avenir incertain et suscite en eux un besoin accru de lutter pour survivre, de se coaliser pour se défendre et de se ménager, à leur corps défendant, la protection d'un grand au cas où ils seraient menacés par d'autres. Nous nous demandons si demain, pour résoudre le problème du désarmement, on ne sacrifiera pas le Sierra Leone; si, pour résoudre le problème de la Chine, on ne sacrifiera pas le Tanganyika. Nous en appelons à la conscience des petites nations luttant pour leur indépendance, nous leur demandons de se coaliser pour ne pas être l'enjeu de cette guerre froide. Nous en appelons à la conscience des grands pour qu'ils admettent que la loi du plus fort n'est pas la loi de la justice, que la force ne prime pas le droit.

87. C'est pourquoi nous avons conscience que cette assemblée démocratique, attachée aux principes de l'égalité des hommes, de l'égalité des races, de l'égalité des Etats, comme elle vient de le prouver à cette quinzième session par l'admission de nombreux Etats africains et

par ses résolutions anticolonialistes, attachée à la sécurité et à la paix du monde, attachée à la protection des petits contre les grands, des faibles contre les forts, ne peut pas ne pas réparer cette injustice flagrante en recommandant au Conseil de sécurité l'admission de la Mauritanie.

88. M. KALENZAGA (Haute-Volta) : Ma délégation ressent d'autant plus de plaisir à défendre la thèse mauritanienne que, depuis plus de 50 ans, la Haute-Volta a partagé avec la Mauritanie une même vie politique et administrative au sein du groupe de territoires qu'on appelait l'Afrique-Occidentale française. Des institutions fédérales communes liaient étroitement les huit territoires les uns aux autres. Jamais, durant cette longue période, nous n'avons entendu parler de revendications quelconques sur tout ou partie de la Mauritanie. Dans les limites territoriales de l'époque coloniale, chacune de ces anciennes colonies a aujourd'hui recouvré son indépendance et sa souveraineté nationale. La conscience nationale a été en effet forgée et consolidée, dans chaque territoire, par plus d'un demi-siècle de destin solidaire et d'assujettissement à une vie et à des lois communes aux différentes races. Préparés depuis très longtemps à assurer démocratiquement la gestion de leurs propres affaires, ces pays ont acquis chacun une personnalité que désormais rien ne saurait aliéner. Ils sont tous aujourd'hui, sauf hélas ! la Mauritanie, Membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est en leur nom, ainsi qu'en celui de bien d'autres, que j'ai l'honneur de parler.

89. A la fin de la première partie de la quinzième session, 11 Etats ont déposé un projet de résolution [A/L.335] tendant à faire examiner par l'Assemblée générale la question de l'admission de la République islamique de Mauritanie au sein de l'ONU, après que le veto de l'Union soviétique eut seul empêché une recommandation du Conseil de sécurité dans ce sens. Cette question, renvoyée à la deuxième partie de la présente session, vient aujourd'hui à l'ordre du jour. La République islamique de Mauritanie a célébré avec éclat son indépendance, à Nouakchott, le 28 novembre 1960, en présence de nombreuses délégations venues du monde entier. Elle a été reconnue déjà par 62 nations et nous l'aurions accueillie sans doute à l'ONU sans le regrettable veto dont j'ai parlé.

90. Depuis la fin de la première partie de la quinzième session, la République islamique de Mauritanie a été admise au sein de plusieurs organisations internationales ou régionales. Ce fut d'abord la Commission économique pour l'Afrique, au cours de sa troisième session; ensuite l'Organisation mondiale de la santé, au cours de sa quatorzième session, à New Delhi, en février 1961; puis enfin la Commission de coopération technique en Afrique au sud du Sahara, au cours de sa seizième session, tenue à Lagos en février 1961. Ce sera bientôt le tour de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et d'autres, d'accueillir la République islamique de Mauritanie.

91. Les récentes revendications marocaines sur le territoire mauritanien ont eu pour résultat de cristalliser autour du Gouvernement de la République islamique de Mauritanie toutes les formes politiques d'opposition qui l'avaient combattu avant l'indépendance, ce qui a placé ce gouvernement dans de meilleures conditions pour réaliser une unité nationale jusqu'alors difficile. Cette unité est le meilleur gage de la sauvegarde de l'intégralité du territoire mauritanien et de la consolidation de son indépendance dans la paix et l'amitié des peuples.

92. Le peuple mauritanien a peine à croire que l'admission de son pays à l'Organisation des Nations Unies puisse être retardée par la volonté d'une nation qui

déclare respecter profondément les aspirations des peuples à un libre développement et qui, par sa position, donne aux adversaires de l'indépendance et de l'autodétermination des peuples un encouragement inattendu. Le gouvernement et le peuple mauritaniens ne comprennent pas davantage que l'admission de la nation mauritanienne — qui est désormais une réalité — fasse encore l'objet de tractations et de marchandages invauables. Confiant en son destin, le peuple mauritanien proclame en face du monde sa volonté de garantir l'intégrité de son territoire et d'assurer sa libre évolution politique, économique et sociale. Confiant, encore et surtout, en la sagesse et en l'esprit d'équité de cette assemblée, la Mauritanie espère occuper bientôt au sein de la grande famille des nations la place à laquelle elle a justement droit.

93. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*] : Etant donné que les représentants du Dahomey et de la Haute-Volta, qui connaissent admirablement le problème mauritanien, vient d'en parler à cette tribune, je ne juge pas nécessaire de faire une longue déclaration; aussi serai-je extrêmement bref.

94. La question a été examinée au Conseil de sécurité à la 911^e séance, au début de décembre dernier. A l'époque, ma délégation était convaincue que la Mauritanie réunissait toutes les conditions nécessaires pour devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi, lorsque les représentants de la France et de la Tunisie déposèrent un projet de résolution recommandant l'admission de la Mauritanie, ma délégation considéra comme un honneur de pouvoir voter en faveur de cette résolution. Telle fut la position adoptée alors par ma délégation au Conseil de sécurité; telle est la position que ma délégation prend aujourd'hui à l'Assemblée.

95. On a souvent dit, à juste titre d'ailleurs, que, pour l'ONU, 1960 était l'année de l'Afrique. Nous avions espéré que la Mauritanie pourrait être admise avec autant d'enthousiasme que de nombreux autres Etats d'Afrique. Ce ne fut malheureusement pas le cas. La demande d'admission de la Mauritanie se heurta à l'opposition du Maroc. Il ne m'appartient pas de juger des revendications du Maroc. Je voudrais simplement dire que, s'il doit un jour y avoir union, fédération ou quelque autre forme d'association entre le Maroc et la Mauritanie, ma délégation estime que ces rapports devraient s'établir sous le signe de l'autodétermination. En d'autres termes, si le peuple mauritanien choisissait librement de se fédérer ou de s'unir d'une manière ou d'une autre au Maroc, nul ne saurait y trouver à redire. Mais, aussi longtemps que le peuple mauritanien désire demeurer indépendant, ainsi que c'est le cas aujourd'hui, il est du devoir des Nations Unies de préserver cette indépendance. Telles sont les raisons pour lesquelles ma délégation votera en faveur du projet de résolution des 11 puissances [A/L.335].

96. Il n'existe aucune raison de lier à une autre la demande d'admission de la Mauritanie. La Charte stipule que chaque candidature doit être examinée en fonction de son cas particulier. Il n'y a aucun doute à ce sujet. La Cour internationale de Justice a d'ailleurs émis un avis consultatif¹ indiquant qu'il est illégal de faire dépendre une demande d'admission d'une autre ou d'établir un lien entre une demande d'admission et une autre. Nous ne voyons par conséquent aucune raison à ce que, dans le cas présent, la demande de la Mauritanie soit liée à celle de la Mongolie extérieure. En ce qui concerne cette dernière, ma délégation s'est opposée à sa demande d'admission pour la seule raison qu'elle n'est pas réellement indépendante. Notre position n'a pas changé.

97. M. MACHOWSKI (Pologne) [*traduit de l'anglais*] : Nous sommes saisis d'un projet de résolution [A/L.335]

¹ Admission d'un Etat aux Nations Unies (Charte, Art. 4), avis consultatif : C.I.J., Recueil 1948, p. 57.

déposé par 11 puissances au sujet de l'admission de la Mauritanie à l'Organisation des Nations Unies, et d'un amendement [A/L.336] à ce texte, proposé par l'Union soviétique, ayant pour objet d'admettre également au sein de notre organisation la République populaire mongole.

98. La question a été longuement discutée par le Conseil de sécurité [911^e séance] au cours de la première partie de la présente session de l'Assemblée générale, mais sans résultat. La raison principale de cet échec a été le refus obstiné et réitéré des puissances occidentales de reconnaître les droits de la République populaire mongole qui, pourtant, remplit toutes les conditions exigées pour l'admission à l'Organisation des nations unies.

99. Depuis sa création, la République populaire mongole a constamment suivi une politique de paix et de coopération internationale. Le peuple de ce pays a déployé tous ses efforts pour établir et développer ses relations politiques, économiques et culturelles avec d'autres nations. Le peuple de la Mongolie s'est toujours prononcé en faveur du désarmement et de la paix contre la guerre froide et la course aux armements. A l'heure actuelle, la République populaire mongole entretient des relations diplomatiques avec un grand nombre de pays. Il est intéressant de noter que les nations qui reconnaissent la République populaire mongole représentent plus de la moitié de la population du monde. La Mongolie a élargi considérablement ses relations commerciales avec d'autres pays et a augmenté ainsi régulièrement le volume de ses échanges avec l'étranger. Elle fait partie, à titre permanent, de nombreuses organisations mondiales et participe activement aux conférences internationales.

100. Le prestige croissant de la Mongolie est lié à ses succès en matière de politique intérieure. Qu'il me soit permis de citer, à ce sujet, la déclaration d'un témoin oculaire parue dans le numéro de juin 1960 d'une revue mensuelle, *World Today*, publiée par l'Oxford University Press, sous les auspices de l'Institut royal pour les affaires internationales. Il y est dit :

« Les transformations profondes qui se sont produites dans le pays, c'est-à-dire le développement de l'agriculture et de l'industrie, la création de services sanitaires, l'établissement de services de transports aériens, ferroviaires et routiers nationaux et internationaux, l'essor de l'imprimerie et de l'édition, etc., ont nécessité un effort héroïque de formation depuis la création de la République. De nouvelles écoles ont été construites à travers tout le pays et fournissent des candidats à de nombreux instituts d'enseignement supérieur, dont une université. Des ouvrages de tout genre sont publiés, comprenant des recueils de littérature populaire, de proverbes et de poésie, et sont vendus en grand nombre dans les librairies et les kiosques. Une petite industrie cinématographique se développe et le théâtre d'Etat, avec un répertoire international, donne des spectacles de haute qualité. Il est évident, aux yeux du visiteur étranger, que la Mongolie a réussi à fournir à son peuple tous les éléments essentiels d'un Etat moderne : instruction, services médicaux, communications, etc. Tout cela peut être considéré comme acquis. »

101. Les Mongols ont un sage proverbe qui dit : « On ne peut couvrir le soleil avec les mains. » L'existence et les réalisations éclatantes de la République populaire mongole sont des faits réels et tangibles; c'est faire preuve de cécité politique que de les méconnaître.

102. Nous sommes saisis de deux demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies. L'une, très récente, émane de la Mauritanie; l'autre concerne un Etat qui, d'ici deux mois, aura 40 ans et a été le premier à demander son admission à l'ONU.

103. Nous avons entendu un certain nombre d'arguments en faveur de l'admission de la Mauritanie à l'Organisation

des Nations Unies, mais aucune justification ne nous a été présentée pour motiver le refus de la candidature de la République populaire mongole. En fait, on n'a jamais avancé de raisons valables pour justifier le retard apporté à l'admission de la Mongolie à l'Organisation.

104. Il ne serait que juste et conforme au principe d'universalité de l'ONU de cesser d'exercer une discrimination contre la République populaire mongole. Inutile de vous dire qu'une telle discrimination n'a rien de commun avec les principes et les buts de la Charte, ni avec les fonctions de l'ONU qui a pour mission d'encourager la coopération entre tous les Etats, quel que soit leur régime social. A cet égard, M. Nehru, premier ministre de l'Inde, disait à l'Assemblée générale le 3 octobre 1960 [882^e séance] que ce serait une très grave erreur que d'écartier le pacifique peuple de Mongolie de notre organisation et que, pour cette raison, il recommandait très vivement l'admission de la Mongolie à l'Assemblée mondiale des nations.

105. M. BERARD (France) : Je ne répondrai pas à certaines paroles inconsidérées prononcées tout à l'heure à l'adresse de mon pays par le représentant du Maroc. Quand il les relira à tête reposée, il reconnaîtra qu'il n'était pas de sang-froid. La colère est mauvaise conseillère; on dit même parfois qu'elle est la preuve d'une mauvaise conscience.

106. L'Assemblée générale est appelée à se prononcer sur le projet de résolution [A/L.335] déposé par 11 Etats africains : Cameroun, Congo (Brazzaville), Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Madagascar, Niger, République centrafricaine, Sénégal et Tchad, concernant l'admission de la République islamique de Mauritanie dans notre organisation. Cette demande n'est pas nouvelle. Elle a été présentée par ces Etats dès le 18 décembre 1960, à la suite de la réunion du Conseil de sécurité du 3 décembre [911^e séance].

107. La délégation soviétique, qui, 15 jours plus tôt, avait mis son veto à l'admission de la Mauritanie, a refusé de la discuter en invoquant l'article 121 du règlement intérieur et en arguant que le texte de cette proposition, qui, disait-elle, ne pouvait pas être considérée comme une question de procédure, n'avait pas été distribué aux délégations la veille de la séance. Le représentant soviétique n'avait pourtant pas hésité, le 3 décembre, à demander la discussion immédiate, par le Conseil de sécurité, d'une proposition dont le texte n'avait même pas encore été distribué.

108. La demande des 11 Etats africains était la conséquence normale des débats qui s'étaient déroulés devant la Première Commission, puis au Conseil de sécurité. La Commission [1109^e séance] avait été saisie par le Maroc de ce que le gouvernement de Rabat appelait « le problème de la Mauritanie ».

109. Le 18 décembre, à l'Assemblée générale [954^e séance], le porte-parole des 11 Etats africains a fait ressortir que la situation à la Première Commission avait été éclaircie par un non-lieu. Aucune des propositions successivement présentées par l'Indonésie, l'Afghanistan, l'Inde et l'Irak n'avait pu réunir de majorité, et le débat avait dû être arrêté par ceux-là mêmes qui l'avaient suscité.

110. Au Conseil de sécurité, les 3 et 4 décembre, huit Etats d'Afrique, d'Europe, d'Asie, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud s'étaient prononcés pour l'admission de la Mauritanie. Un autre Etat asiatique, Ceylan, s'était abstenu. Deux Etats communistes de l'Europe de l'Est, la Pologne et l'URSS, s'étaient seuls prononcés contre. Il avait donc fallu que l'Union soviétique mit son veto pour que l'admission de la République islamique de Mauritanie ne fut pas recommandée à l'Assemblée.

111. C'est pour protester contre une telle injustice, et demander au Conseil de sécurité de la réparer, que

11. Etats africains, émus par le sort d'un pays qui a suivi la même évolution qu'eux-mêmes mais s'est vu refuser une admission qui leur a été accordée à l'unanimité, ont déposé le projet de résolution dont nous sommes saisis.

112. La France donne à ce projet un appui sans réserve et lui accordera son vote. Il n'est, en effet, aucun paragraphe de ce texte qui puisse susciter de notre part la moindre hésitation. Relisons-le. Comment ne pas noter ce fait constaté par tous que :

« ... huit membres du Conseil de sécurité ont voté, le 4 décembre 1960, en faveur d'un projet de résolution recommandant l'admission de la République islamique de Mauritanie à l'Organisation des Nations Unies, mais qu'aucune recommandation n'a été faite à l'Assemblée générale en raison de l'opposition d'un membre permanent » ?

Comment ne pas souscrire à cette formule ? Comment ne pas reconnaître :

« ... qu'il est important pour l'avenir des Nations Unies que soient admis à l'Organisation tous les Etats candidats qui remplissent les conditions prévues à l'article 4 de la Charte » ?

Il est également indéniable que :

« ... la République islamique de Mauritanie est un Etat pacifique au sens de l'article 4 de la Charte, qu'il est capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire, et qu'il doit, en conséquence, être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies ».

Il est enfin normal que nous demandions :

« ... au Conseil de sécurité de prendre acte de cette décision de l'Assemblée générale touchant la candidature de la République islamique de Mauritanie ».

113. Il est d'autant plus naturel que la France appuie cette proposition qu'elle avait eu l'honneur, en association avec la Tunisie, qui représentait l'Afrique au Conseil de sécurité, de parrainer devant celui-ci la candidature de la République islamique de Mauritanie, comme elle avait parrainé celle des 13 autres Etats africains d'expression française qui ont été admis, en cette année 1960, dans notre organisation.

114. J'ai exposé, soit à la Première Commission, soit au Conseil de sécurité, les données géographiques, historiques, ethniques et politiques qui justifient l'indépendance de la Mauritanie. J'ai relaté les conditions dans lesquelles, à l'égal de 11 autres Etats africains dont elle avait partagé l'évolution, la République islamique avait accédé à cette indépendance. J'ai dit combien nous déplorions la querelle faite à ce jeune Etat. Je ne reviendrai pas sur ces sujets.

115. Je ne réfuterai pas non plus les allégations gratuites suivant lesquelles la reconnaissance de l'indépendance mauritanienne correspondrait, de la part de la France, à quelque machination colonialiste. Il me suffira, pour les écarter, de faire une seule remarque : à quelles accusations je le demande, à quelles accusations cette fois justifiées, la France n'aurait-elle pas été exposée si, reniant les engagements qu'elle avait pris à l'égard du peuple mauritanien, elle avait tenté de faire obstacle à la réalisation de l'indépendance mauritanienne, et si, appuyant les revendications marocaines, elle avait refusé à cette république islamique, revêtue de toutes les prérogatives d'un Etat, le statut international qu'elle demandait ?

116. La situation de la République islamique de Mauritanie est aujourd'hui parfaitement claire. Il s'agit, depuis le 28 novembre 1960, d'un Etat entièrement maître de son destin. Soixante-cinq pays l'ont, à la date d'aujourd'hui, reconnue comme une nation souveraine et indépendante; et l'Union soviétique elle-même, le jour de la célébration de son indépendance, n'a pas manqué de la

féliciter bien que, cinq jours plus tard, elle se soit, pour des raisons entièrement différentes, opposée à son admission à l'ONU. L'URSS a tellement bien reconnu, en fait, l'indépendance de la Mauritanie qu'elle a demandé officiellement au gouvernement de Nouakchott l'autorisation, pour l'avion soviétique transportant le président Brejnev, de survoler son territoire et de faire une escale technique à Fort-Trinquet.

117. Est-il nécessaire d'ajouter que toutes les institutions spécialisées ou organisations régionales auxquelles la Mauritanie s'est adressée ont agréé sa candidature ? Voilà l'Etat dont 11 pays frères africains demandent au Conseil de sécurité de reconsiderer l'admission et, à l'Assemblée, de la recommander au Conseil.

118. Le représentant du Maroc fait état de considérations territoriales. Il invoque ce qu'il appelle l'unité de son pays; il nous dit que cette unité est aussi chère au peuple et au gouvernement marocains que l'indépendance même. Mon pays, qui est lié au Maroc par tant de liens, ne peut que se réjouir chaque fois que celui-ci réalise ses aspirations légitimes. Mais le Gouvernement marocain peut-il méconnaître le désir d'indépendance que manifeste, à son tour, la population mauritanienne ? S'il y a contestation territoriale, le Maroc ne peut-il pas la régler avec une République islamique mauritanienne admise au sein de l'Organisation ? Le représentant du Maroc affirme que la justice et les droits historiques veulent que la République islamique de Mauritanie soit absorbée dans le Royaume du Maroc, que la frontière méridionale de son pays soit reportée de Tarfaya, à plus de 1 500 kilomètres au sud, à vol d'oiseau, jusqu'aux rives du fleuve Sénégal. Si telle était la justice, rien ne l'empêcherait de prévaloir après l'admission de la Mauritanie à l'ONU. Notre organisation n'a-t-elle pas vu fusionner, sans qu'il y fût apporté d'obstacle, deux Etats Membres indépendants et souverains ?

119. Le Maroc a-t-il vraiment, dans ces conditions, une raison et un intérêt quelconques à s'opposer à l'admission de la Mauritanie dans notre organisation ? La République islamique de Mauritanie dispose librement de son sort, dans tous les domaines. S'il plaisait à son peuple et à son gouvernement de nouer des liens particuliers avec telle ou telle des nations voisines, libre à eux de le faire. Cela les regarde seuls. La France n'a qu'un désir, c'est que s'établissent, entre le Royaume du Maroc et la République islamique de Mauritanie, les liens d'une étroite amitié à laquelle tout les prépare et tout doit les inciter.

120. La République islamique de Mauritanie constitue un exemple heureux de cohabitation pacifique entre des races différentes; peuplée de plus de 650 000 habitants, en majorité arabo-berbères, elle englobe un nombre important de groupes ethniques appartenant à l'Afrique noire et qui apportent à la vie du pays une participation particulièrement active.

121. Comme le chef du Gouvernement mauritanien a tenu à le déclarer à maintes reprises depuis 1958 :

« En raison de son caractère ethnique, de sa position géographique et politique, la République islamique de Mauritanie peut jouer, sur le plan africain, un rôle de trait d'union entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire. »

Elle ne pourra remplir ce destin historique qu'en étroite coopération avec les unes et les autres de ses populations. Uni par une égale amitié au Maroc et aux Etats africains signataires du présent projet de résolution, mon pays ne pourra que s'en réjouir; c'est son voeu le plus fervent. Je voudrais, en terminant, dire un mot des amendements [A/L.336] présentés par la délégation de l'Union soviétique. Si, dans la séance du Conseil de sécurité du 3 décembre 1960, la délégation française a refusé de discuter la requête soviétique concernant l'admission de la Mongolie, c'est que cette demande n'avait pas été

introduite en temps opportun; c'est qu'elle apparaissait comme un subterfuge pour faire échec à la demande mauritanienne; c'est évidemment que mon pays n'est, pour sa part, ni disposé, ni habitué à se prêter à des marchandages quand il s'agit du destin des Etats.

122. Le représentant de l'URSS rappelle que la République populaire mongole a présenté, depuis de longues années, sa candidature. Au cours de ces années, son cas a été discuté à maintes reprises, soit par le Conseil de sécurité, soit par l'Assemblée générale. Durant ces débats, jamais ma délégation ne s'est prononcée contre l'admission de la Mongolie. Bien plus, en deux occasions, à neuf ans de distance, en 1946 et en 1955, elle a émis un vote favorable à l'admission de ce pays. C'est dire que la délégation française se prononcera pour que la candidature de la Mongolie soit de nouveau examinée par le Conseil de sécurité.

123. M. BEN ABOUD (Maroc) : Lorsque j'ai pris la parole tout à l'heure du haut de cette tribune pour appuyer la priorité de la discussion de la question d'Angola, j'ai évoqué un problème qui passionne beaucoup mon pays, qui me passionne personnellement en tant que patriote, car il s'agit d'un problème national, créé par le colonialisme.

124. Dans notre nationalisme, il y a deux mots : le premier, c'est la liberté, qui se traduit par l'indépendance reconnue nationalement et internationalement; le deuxième, c'est l'intégrité territoriale sans laquelle, dans la partie du territoire détachée, l'épée de Damoclès colonialiste reste toujours suspendue.

125. J'ai été malheureusement amené à réagir légitimement devant certains propos venant de certains de nos frères, et, devant un frère, le cœur est beaucoup plus sensible que devant quelqu'un qui ne veut pas avoir de lien de fraternité avec vous. J'ai donc été amené à réagir légitimement devant certains propos et certaines insinuations faites à l'adresse de mon pays chaque fois que la question mauritanienne est discutée devant cette assemblée. Vous pouvez être les témoins, Monsieur le Président et Messieurs les représentants, que, depuis six mois que nous discutons la question de Mauritanie, le Maroc a observé un silence courtois. Il n'a jamais répondu à aucune attaque, à aucune insinuation. Mais, lorsque ces attaques et ces insinuations commencent à être traduites dans le public comme étant la preuve de la faiblesse de la thèse marocaine, de la faiblesse et de la mauvaise conscience de la délégation marocaine, il est alors du droit et du devoir de chaque diplomate, qui est d'abord un citoyen, de se dresser devant les insinuations, contre l'injustice, et de défendre la vérité telle que son esprit la conçoit et telle que sa conscience l'accepte.

126. Pendant six mois, nous n'avons absolument fait aucune réponse. Nous avons toujours la même conviction qu'il est bien préférable que les Africains s'adressent à des Africains par la voie de la raison, de la persuasion, de l'argumentation chaude et ferme, de manière que les uns arrivent à convaincre les autres, comme si, sur le chemin de la vérité, chacun apportait sa lanterne pour illuminer l'obscurité. Mais, lorsqu'on parle d'un pays frère comme le Maroc et qu'on dit qu'il est un colonisateur, un annexionniste, un pays qui se lance dans des manœuvres dilatoires, cela crée une pénible situation, un sentiment douloureux. Si ces accusations venaient d'une puissance coloniale, peu nous importeraient. Nous avons été nous-mêmes sous la férule de l'armée de cette puissance coloniale. Mais, quand elles viennent d'un frère, nous avons tous les droits de réagir d'une manière sincère; la diplomatie peut toujours jouer, mais la sincérité doit avoir le dessus.

127. Voilà la raison pour laquelle nous avons cru nécessaire de réagir d'une manière nette, ferme et franche, et la preuve qu'elle est honnête, ferme et franche, c'est que

ce matin, en privé, nous avons pris contact avec certaines délégations en leur disant : il est impossible qu'après six mois de silence nous continuions à demeurer silencieux si ces attaques continuent à s'ancrer dans les esprits et à se répandre de plus en plus. Car un mensonge a beau être un mensonge, la première fois, il peut être pris pour un mensonge; il peut l'être encore une deuxième fois, mais, lorsqu'il est répété mille fois, il risque d'être pris pour la vérité, et voilà la raison pour laquelle nous demandons à nos frères africains de ne pas se livrer à ce jeu que le colonialiste a inventé, et qui consiste à prendre la tête des uns pour la cogner contre la tête des autres pendant que lui, sur la montagne, est en train de jouer du violon et de rire de nous tous. Nous voici de nouveau au milieu d'une comédie de l'indépendance à la manière du Katanga, du Ruanda et de la Mauritanie, ou analogue à celle que la Hollande est en train de jouer avec les mêmes gestes en Irian occidentale aux dépens de l'Indonésie.

128. Nous voici de nouveau aux prises avec une nouvelle farce que les puissances impérialistes viennent de mettre au point en Afrique et en Asie, appuyées par leurs alliés avides de profits et résolus à maintenir des zones d'influence partout dans le monde. Or cette comédie est la plus triste de toutes les comédies parce que sa substance et sa trame sont fondées sur l'exploitation de l'innocence de certains pays mal informés de la situation et sur la servilité de certains gouvernements formés et contrôlés par les anciens colonisateurs, qui n'ont pas réussi à faire la même chose chez nous lorsqu'ils ont exilé notre roi et l'ont remplacé par un vieillard inculte. Heureusement, un grand nombre de pays n'ont pas été pris dans le piège de la pseudo-indépendance. Je rends hommage à certains jeunes pays africains dont les représentants sont assis avec nous ici et ont gardé leur indépendance d'esprit, et ceci, nous le leur disons en privé et en public. Mais ce n'est un secret pour personne que, tôt ou tard, ces tristes comédies se terminent, comme les tragédies de Shakespeare, par un désastre général qui s'abat d'abord et surtout sur les malfaiteurs eux-mêmes, qui sont plus virulents que toutes les perfides Albions connues dans l'histoire. Ces comédies lugubres commencent par un abus de confiance et se terminent par un abus de confiance.

129. En effet, tout le différend franco-marocain a commencé lorsque la France a abusé de la confiance du Maroc, qui croyait à la négociation pacifique, silencieuse et bilatérale; il s'est continué, dans le même esprit, par un abus de confiance que la France a commis en trompant par sa puissante machine de propagande un certain nombre de pays innocents auxquels une heure de réflexion et d'information aurait suffi pour s'éveiller de l'hypnotisme néo-colonialiste.

130. La France cherche aujourd'hui la consécration internationale d'un abus de confiance. La France, comme la Belgique, s'ingénie, par les mêmes moyens mais par une méthode à froid, à séparer d'une nation une province du territoire national qui, de tout temps, a fait partie intégrante de ce territoire. Pendant que les circonstances, au Congo, obligaient la Belgique à commettre son agression à grand fracas, la France, elle, a soigneusement adopté la méthode douce et silencieuse des vipères. Cette méthode douce et silencieuse des vipères consiste à ne pas faire de bruit jusqu'à l'attaque soudaine et en profondeur.

131. La division du Maroc en partie nord et partie sud a été opérée il y a bien longtemps et certains de nos amis africains trouvent tout naturel d'accepter comme un idéal à défendre cette division qu'ils se proposent de rendre définitive, cette nouvelle opération de katanisation. Cela est pénible.

132. La Belgique au Katanga, et la France en Mauritanie, recourent à l'opération de balkanisation en tant

que dernière carte d'un colonialisme déchu et sur son lit de mort. La Hollande gesticule de la même manière en Irian occidental aux dépens de l'Indonésie. Il y a une similitude frappante entre tous ces phénomènes de balkanisation. Le seul fait nouveau que la France nous apporte est qu'elle dresse les Africains contre les Africains tout en jouant à l'innocente, tout en se frottant les mains d'avoir réussi ce tour de force. Cela est pénible. On voit d'ailleurs, dans les couloirs de l'ONU, tous les signes de la joie sur les visages des néo-colonialistes qui ont pu prendre les têtes des Africains et les faire cogner les unes contre les autres. Cela est pénible. Le néo-colonialisme s'installe confortablement sur son trône en se moquant de tout le monde. A-t-on le droit d'accuser d'autres nations d'être la perfide Albion ?

133. Mais la similitude des phénomènes de balkanisation entre le Katanga et la Mauritanie ne tarde pas à démasquer les visages et à dévoiler les yeux. Nous allons nous contenter de relever seulement 12 points de ressemblance entre la Belgique au Katanga et la France en Mauritanie, en les résumant pour éviter des longueurs.

134. En comparant ces deux mouvements de sécession prémedités et provoqués par l'étranger sur le territoire national d'un ancien pays colonisé, nous serons alors suffisamment outillés pour comprendre ce que l'on entend par abus de confiance, le Maroc étant la première victime d'un abus de confiance commis par la France, et certains pays innocents et même frères, mal informés, étant les deuxièmes victimes d'un même abus de confiance commis par la puissante machine de propagande française, secondée par le nouvel impérialisme sioniste à travers l'Afrique et le monde.

135. La première similitude est que le Katanga et la Mauritanie ont toujours fait partie intégrante du territoire national de chacun des deux pays respectifs. Jamais la Mauritanie n'a été un territoire détaché du reste du Maroc. Toute la propagande française, même répétée autant de fois qu'on veut, ne peut refaire l'histoire à sa guise et à sa manière. Toute falsification de l'histoire vient bien au contraire à la charge des néo-colonialistes. Nous avons suffisamment démontré cette vérité, si bien qu'il est inutile de répéter les anciens discours de notre délégation et même de se référer aux documents qui ont été distribués.

136. Le sud et le nord du Maroc ont sans cesse contribué à la formation et au développement de la nation marocaine dans tous les domaines de l'activité humaine, depuis la géographie jusqu'à la physionomie spirituelle de notre peuple. C'est ce point capital qui explique que le néo-colonialisme a peur de l'expression des vrais sentiments populaires et que, pour les étouffer, il remplit les prisons de l'élite des patriotes, il persécute toute la population dévouée à l'unité et à l'intégrité territoriale du pays tout entier. Je pense à ceux qui sont en Mauritanie en prison à l'heure actuelle. Il y en a 600, sur une population de 620 000 habitants, avec un pourcentage de 4 p. 100 d'enfants d'âge scolaire allant à l'école; autrement dit, toute l'élite est en prison à l'heure actuelle. C'est pour cela aussi que le néo-colonialisme ne se maintient en Mauritanie que par la présence d'une puissante armée et par le contrôle des finances de la région occupée sous le nom d'une république illusoire. La bonne foi ne pourrait se traduire que par le départ des soldats.

137. La deuxième similitude est que ces régions du Katanga et de la Mauritanie, faisant partie du territoire national des deux pays respectifs, n'étaient que de simples provinces administrées par des autorités centrales. Pour le Maroc, c'est le fil conducteur de toute l'histoire entre le Nord et le Sud. Ces provinces, par surcroît, n'ont même jamais été des Etats fédérés à un autre Etat; elles étaient des provinces pures et simples. C'est justement à cause de ces liens solides que l'on trouve nécessaire

de provoquer et de préfabriquer des mouvements de sécession. Les intrigues en vue de créer une rupture du Katanga et de la Mauritanie du reste du territoire national sont la preuve évidente des liens qui existaient dans le passé et du caractère artificiel de la balkanisation.

138. Le troisième point de similitude entre le Katanga et la Mauritanie est que ces provinces n'ont jamais constitué une entité indépendante séparée de la mère patrie, à aucun moment de l'histoire. Bien au contraire, il y avait de grandes unités, de grands pays, que l'impérialisme du XIX^e siècle est venu briser, diviser et balkaniser plus tard. En Mauritanie, on s'en rend compte aujourd'hui de la manière la plus évidente. Comme dans tous les territoires de l'extrême-sud du Maroc, les plus grandes agglomérations sont des villages de petite dimension. Il n'y avait jamais eu de capitale qui serait le vestige d'une ancienne période d'indépendance. Après l'abus de confiance commis par la France, le colonialisme français s'est ingénier à créer une nouvelle capitale sous le nom de Nouakchott, qui, à ses débuts, l'an dernier, avait à peine une population de 400 habitants, et pas d'hôtel. Lors de la comédie des cérémonies de l'accession à l'indépendance, on a logé les invités comme on pouvait, même dans une école transformée pour les besoins de la cause en lieu d'habitation. L'impérialisme français a réussi à faire oublier, ce jour, qu'il avait à son actif sept ans de guerre en Indochine, sept ans de guerre en Algérie, la mort du roi de Tunisie en exil, l'exil du roi du Maroc, les massacres de Sétif, un minimum de 40 000 personnes tuées en Algérie et les boucheries de Madagascar, et que, tout en continuant la guerre d'Algérie et les intrigues au Laos, il a revêtu la peau de Méphistophélès pour aller prodiguer l'indépendance à une partie du territoire marocain.

139. Le quatrième point de similitude est que ce mouvement de sécession et cette comédie de l'indépendance ne sont provoqués que lorsque la politique de la nation est une véritable politique d'indépendance et de souveraineté. La Belgique au Congo voulait donner au pays une simple indépendance de façade, une pseudo-indépendance, pour pouvoir maintenir derrière cet écran de fumée sa domination politique, administrative et économique. De même, la France au Maroc espérait perpétuer la présence militaire de ses troupes d'occupation et de ses bases aériennes et navales, comme une épée de Damoclès suspendue sur la tête de notre patrie et de notre gouvernement.

140. Dans le même esprit, le Gouvernement français voulait signer, avec le Maroc maintenant libéré, des conventions susceptibles de perpétuer la domination néo-colonialiste de la France sur le Maroc. En d'autres termes, la Belgique au Congo et la France au Maroc nourrissaient le secret désir de faire de nos pays respectifs de véritables satellites dont la formation des gouvernements même n'était pas à l'abri des Etats impérialistes. Mais, comme le patriotisme africain affranchi a déjoué les pièges néo-colonialistes au Congo et au Maroc, comme le nationalisme non défiguré œuvrait pour une véritable indépendance politique et économique, les intrigues étrangères ont vite fait de préfabriquer des fantoches et de provoquer des mouvements de sécession. La seule différence entre le Katanga et la Mauritanie, c'est qu'au Congo l'opération se fait à chaud, au grand fracas des troupes des Nations Unies, tandis qu'en Mauritanie la perfidie du colonialisme français a tout fait à froid, en cachette, selon la méthode douce et silencieuse des vipères cachées dans l'herbe.

141. Si nous n'avions pas demandé l'évacuation des bases et des troupes étrangères du Maroc libéré, si nous n'avions pas pratiqué une politique de non-dépendance politique et économique, bref, si nous avions accepté d'être des satellites, des régimes fantoches, alors les puissances coloniales auraient été les premières à s'intéresser à préserver l'unité et l'intégrité territoriale de nos pays

respectifs au Congo et au Maroc. Le nom même de la Mauritanie n'aurait été ni recherché, ni maintenu, ni inventé de toutes pièces; seul le nom arabe de Chenguit — qui est le vrai nom de la Mauritanie — aurait été utilisé comme le veut l'usage de la population. Si l'on parle à un Bédouin, à un campagnard de cette région, de quelque chose qui s'appelle Mauritanie, il ne comprendra pas de quoi il s'agit, car le terme connu et utilisé dans l'usage courant est le terme marocain de Chenguit. On a ici un bel exemple de ce que peut accomplir cette machine de propagande puissante que le pays colonial possède, pendant que nous n'avons que la liberté de venir, de temps en temps, faire des discours ici.

142. Le cinquième point de similitude ou point de comparaison entre le Katanga et la Mauritanie est que ces deux provinces appartiennent à des pays qui étaient naguère sous l'occupation coloniale de puissances impérialistes européennes et que la manœuvre de sécession se fait par l'intervention militaire des troupes et du personnel militaire et technique de la puissance coloniale. Il ne s'agit pas, dans le sud du Congo et dans le sud du Maroc, d'un mouvement de sécession normal et naturel qui s'effectuerait dans des territoires non occupés par des puissances coloniales étrangères. Bien au contraire, il s'agit de mouvements provoqués et appuyés exclusivement par les forces de ces mêmes puissances contre les aspirations des populations locales. Aujourd'hui, il y a un grand déploiement de forces françaises en Mauritanie et ces forces s'appuient sur des points stratégiques aussi puissants que les bases stratégiques qui existent dans cette région.

143. Le sixième point de similitude entre le Katanga et la Mauritanie est que ces mouvements de sécession non seulement ne sont pas désirés par les populations, mais sont combattus par ces mêmes populations. En effet, dans cette région, deux fois plus vaste que la France, qu'est la Mauritanie, il y a une population d'environ 620 000 habitants. Comme je viens de le dire, les enfants d'âge scolaire fréquentent l'école dans la proportion de 4 p. 100: au bout d'un demi-siècle d'occupation, 4 p. 100 des enfants d'âge scolaire fréquentent l'école ! Ce pourcentage signifie que l'élite doit être bien réduite, tout au moins l'élite dans l'acception moderne du mot. C'est une toute petite élite. Or retenez bien ceci, faites bien attention à la plus cruelle injustice froidement perpétrée par la France : presque toute cette élite est en prison. Pour ceux d'entre vous qui avez reconnu la Mauritanie, voilà ce que vous avez reconnu : l'élite de cette région paralysée dans la servitude, sous les coups de la force aveugle de l'impérialisme français. Voilà ce qu'on appelle expression libre des populations, voilà ce qu'on nomme indépendance.

144. Je mets l'accent exprès sur ce point afin de montrer à tous ceux qui ont reconnu l'indépendance de la Mauritanie qu'ils ont été victimes d'un véritable abus de confiance. C'est pour cela que nous ne les blâmons pas, mais que nous blâmons le colonialisme français. Je désire montrer que l'acte qu'ils ont effectué équivaut à la reconnaissance de l'indépendance du Katanga dont les prisons regorgent également de patriotes et de victimes, et qu'enfin leur conscience, affranchie de l'état d'ignorance de la situation, dont seule la puissance coloniale profite, leur conscience ainsi éclairée leur imposera de reviser leur attitude.

145. Le septième point de similitude entre le Katanga et la Mauritanie, ce sont les ressources minérales, qui constituent des richesses naturelles de première importance. Au Katanga, il y a une puissante compagnie, l'Union minière du Haut-Katanga, qui bénéficie de la participation du Gouvernement belge. Cette compagnie, avec d'autres, est à l'origine de tout le mal dans la crise congolaise. En Mauritanie, d'immenses gisements miniers

de fer et de cuivre sont exploités par deux grandes compagnies : la MIFERMA (Société des mines de fer de Mauritanie) et la MICUMA (Société des mines de cuivre de Mauritanie). Ces compagnies comptent des participants étrangers qui expliquent la sainte alliance de la tribu des puissances néo-colonialistes dans la grande famille de l'OTAN. Par ailleurs, une banque connue comme représentant le type féodal le plus marqué du capitalisme moderne et de l'impérialisme, la banque Rothschild, se trouve partout dans ces industries minières de monopole. C'est elle qui, il y a deux ans, s'est adressée à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement à Washington pour extorquer le prêt accordé à la MIFERMA, sous le prétexte qu'il était accordé à un nouvel Etat africain indépendant. C'est pénible, cela aussi, parce que, pour nous, cette banque est un organisme soi-disant international. Il a fallu l'intervention personnelle de M. Rothschild pour que la Banque accorde enfin un prêt à la MIFERMA en Mauritanie, prouvant ainsi que l'esprit de ce féodalisme financier se retrouve même dans une institution internationale telle que la Banque.

146. Le huitième point de similitude entre le Katanga et la Mauritanie est le contrôle, par la puissance néo-colonialiste, de toutes les forces de police et de gendarmerie, ainsi que de l'armée régulière ou prétendue telle. C'est cette observation précieuse qui explique l'existence au Katanga et en Mauritanie d'un régime policier de terreur. Si la France et la Belgique veulent prouver leur bonne foi, il leur faut sans délai évacuer leurs forces armées et relâcher les forces de police et de gendarmerie locales.

147. Mes frères nous avons tous été colonisés en Afrique; mais nous savions que seuls la terreur, les intrigues et les fantoches permettaient au régime d'occupation d'administrer et de contrôler nos territoires, et nous savions que la liberté et la présence des puissances coloniales étaient deux faits incompatibles, contradictoires et irréconciliables.

148. Le neuvième point de similitude entre le Katanga et la Mauritanie est le régime de fantoches dans les deux régions. Puisque les prisons regorgent de patriotes — dont certains, parmi les meilleurs leaders qui aient existé en Mauritanie, sont avec nous ici —, puisque les puissances coloniales veulent faire croire au monde entier qu'il y a une certaine indépendance, il faut bien à ces puissances trouver des gens qui ne s'opposent pas à la politique tracée par elles, des gens qui, au contraire, servent cette politique et reçoivent ainsi la bénédiction de ce qu'on appelle « les métropoles ». Si ces fantoches épousaient les idées de leurs pays respectifs et pratiquaient une politique vraiment conforme aux aspirations nationales, ils cesseraient automatiquement d'être des fantoches; on les trouverait alors en prison avec tous les patriotes.

149. Les vrais patriotes sont condamnés à mort — certains se trouvent ici — et d'autres sont purement et simplement assassinés. Seuls les Tshombés survivent et font quelquefois la loi.

150. Ces fantoches forment une nouvelle classe de féodalité moderne nouveau style, à la Tshombé, dont le trait psychologique est l'ambition personnelle et la servilité envers la puissance néo-colonialiste. Les puissances néo-colonialistes doivent avoir honte d'acheter et de corrompre, de cette manière indigne de gens civilisés, les consciences de leurs semblables. En tout cas, elles construisent des châteaux en Espagne sur des fondations boueuses et marécageuses car, tôt ou tard, les peuples prennent leur revanche. Ce n'est qu'une question de temps.

151. Le dixième point de similitude entre le Katanga et la Mauritanie est la propagande qui tend à faire croire que le Katanga et le Congo sont deux pays différents et que la Mauritanie et le Maroc sont deux pays différents. Voilà ce que nous avons peine à entendre de la bouche

de nos frères. Si cela était accepté, ce serait une accusation directe contre le Maroc et contre le Congo, et toute conscience honnête d'Africain doit refuser d'accepter cela.

152. La réalité historique est tout autre. Il n'y avait qu'un Congo avec la province du Katanga comme il n'y avait qu'un Maroc avec la province de Chenguit, dite Mauritanie, avant l'occupation coloniale européenne en Afrique. Parler de deux pays africains frères — le Katanga et le Congo, la Mauritanie et le Maroc — dont il faut respecter l'indépendance est la meilleure manière de tomber dans le piège impérialiste et de devenir, sans le vouloir, le porte-parole effectif et gratuit du colonialisme nouveau style. Cela est pénible. Rien n'est plus injuste que de combler d'éloges une puissance coloniale qui se moque du monde et de s'engager dans des politiques entre Africains qui étaient tous des victimes du même impérialisme et qui, tôt ou tard, reviendront à l'esprit familial et fraternel parce qu'ils sont nés ainsi. La géographie le veut, l'histoire le veut et leurs aspirations communes le veulent.

153. Le onzième point de similitude entre le Katanga et la Mauritanie est la toute-puissance des compagnies minières, l'appui financier qu'elles procurent et la guerre à outrance qu'elles déclenchent contre toutes tentatives de réunification, sauf si ces efforts de réunification conduisent à un état de choses qui tombe sous le contrôle de ces puissantes compagnies minières.

154. Enfin, le douzième point de similitude entre le Katanga et le Sud-Kasaï, d'une part, et la Mauritanie, d'autre part, est la possibilité d'Etats fédérés comme perspective d'avenir. C'est ce que nous entendons ici. Le colonialisme a divisé le Maroc en deux. On nous dit : « Plus tard, vous serez réunis, peut-être sous forme d'Etats fédérés. » Mais la crise du Congo nous a éclairés sur ce qu'on entend par Etats fédérés. Au Congo, la chose est évidente. Pour la province de Mauritanie et le reste du Maroc, on nous dit, à la Première Commission et à l'Assemblée générale : « Laissez la Mauritanie devenir indépendante et Membre de l'Organisation des Nations Unies. Si, plus tard, elle désire s'unir, sous une forme ou sous une autre, au Maroc, libre à elle de le faire. » Cette formule est des plus suspectes. Elle est même la manifestation de l'hypocrisie et de la malice malsaine. Pour montrer sa contradiction, disons qu'elle peut se résumer dans la formule suivante : diviser pour unir. Cela, c'est nouveau : diviser pour unir ! Il faut vraiment être dans un asile d'aliénés pour tenir pareil langage. Mais, si l'on pousse plus loin l'analyse de cette formule, on trouve derrière elle la même politique néo-colonialiste des Etats fédérés, mal définie, proposée par les magnats belges au Congo et reprise par le néo-colonialisme en ce qui concerne cette partie du nord de l'Afrique.

155. Ce douzième point nous conduit en effet à dévoiler le néo-colonialisme français qui s'est manifesté par la bouche du Premier Ministre parlant à l'Assemblée nationale, le 9 juin 1960 :

« Si nous voulons garder l'essentiel, si nous voulons sauvegarder les principes fondamentaux et les vertus fondamentales d'une œuvre, il faut savoir non seulement évoluer... mais, d'abord et avant tout, conduire cette évolution. »

Voilà le maître mot : « conduire ». Et le Premier Ministre continue :

« Nous voulons sauvegarder, en ce qui concerne notre pays, ses intérêts politiques, ses intérêts stratégiques, aussi son influence intellectuelle et ses possibilités économiques. »

156. Les lignes que je viens de citer résument à elles seules tout ce que je viens de dire sur le néo-colonialisme belge et français. Elles jettent une lumière éclatante sur cette comédie d'indépendance surveillée, dirigée et télé-

guidée des métropoles et de leurs capitales lorsqu'il s'agit de grandes décisions politiques. Ce dirigisme ne peut réussir si certains pays comme le Maroc refusent la présence de troupes et de bases militaires sur leur territoire. Il ne peut pas réussir non plus si une nation vraiment indépendante veut prendre en main les rênes du pays et surtout si elle s'oppose à la domination économique étrangère. Alors, que reste-t-il à faire au néo-colonialisme ? La chose est simple : il lui faut continuer la vieille tradition de « diviser pour régner ». Diviser les territoires comme au Congo avec le Katanga, comme au Ruanda-Urundi en donnant l'indépendance au Ruanda seul, comme menace de le faire l'impérialisme avec l'Algérie, et comme il veut le faire d'une manière définitive au Maroc avec le Chenguit, dit Mauritanie.

157. A côté des territoires, l'impérialisme européen divise les Africains et les dresse les uns contre les autres. Son but est de se maintenir dans sa domination. Pour cela, il lui faut convaincre une partie des Africains qu'ils sont les champions de la liberté et lutter à travers eux contre ceux qui s'opposent à la présence des troupes et des bases militaires étrangères en leur vantant de mauvaises intentions. C'est ainsi que les Africains sont conduits de manière à nourrir des suspicions les uns contre les autres et à venir cogner la tête des uns contre la tête des autres. Cela, c'est pénible. Lui, le néo-colonialisme, se déclare amoureux de l'indépendance en Afrique aujourd'hui ; il monte sur la montagne de ses intérêts colossaux et joue du violon. Il est pénible d'en être le jouet.

158. La comparaison que nous venons de faire entre le Katanga et la Mauritanie peut se poursuivre à perte de vue. De plus, ces deux éléments de comparaison ne sont qu'une manifestation particulière d'un phénomène général à tous les continents et à toutes les périodes de l'histoire. Il serait trop long de vous en dresser une liste d'exemples. Ce serait encore pénible. Par mesure de courtoisie et de respect, je ne donnerai pas non plus d'exemples concrets. Il y a pis que cela à dire.

159. Je m'adresse maintenant à certains pays africanasiatiques en particulier. Je les invite à faire bien attention à ce qui suit parce que je vais m'adresser à leur conscience, à ce sens des responsabilités qui fait la valeur de l'esprit humain.

160. En Europe centrale, le pays dont l'histoire est la plus connue pour les divisions et les déchirements de son territoire national est la Pologne. L'expression « le partage de la Pologne » est une expression qui se retrouve dans tous les manuels scolaires. Ce sont de tristes souvenirs historiques que ceux relatifs au démembrément de la patrie et de la nation. En Afrique, le Maroc a subi le même sort. Sait-on que notre pays a été déchiré, démembré, divisé en sept zones d'occupation étrangère impérialiste, oui, sept zones, sept morceaux de territoire où les puissances rapaces et parasites du colonialisme européen ont installé des régimes de domination coloniale. Nous avons repris trois zones de notre pays, comme je l'ai dit au début de mon intervention ; il en reste quatre à libérer, à recouvrer. Voici quelles sont ces sept zones, en allant du nord au sud.

161. La première est la zone internationale de Tanger. Cette zone était contrôlée par une pépinière de puissances étrangères telles que la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Espagne, le Portugal, la Belgique et d'autres pays, tous européens. La région de Tanger compte une population de 100 000 habitants environ. Aujourd'hui, elle est libérée du joug colonial.

162. Mais je vous demande, chers frères africains et asiatiques en particulier — et je m'adresse aussi à d'autres Européens dont la conscience est claire et courageuse : si le colonialisme, pressé par les mêmes circonstances qu'aujourd'hui en Afrique, s'était avisé à temps de lui donner l'indépendance et de poser sa candidature comme

Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, l'auriez-vous reconnu ?

163. Le colonialisme aurait expliqué que l'Islande aussi est un pays de moins de 200 000 habitants, qu'il y a la Principauté d'Andorre et la République de Saint-Marin, pour le moins, et que les aspirations locales sont pour l'indépendance ou l'autonomie, ou se serait livré à quelque autre farce.

164. La deuxième zone était la zone du Protectorat espagnol, dont une partie était dans le nord du Maroc libéré et une autre partie dans le sud du Maroc libéré. La population de ces territoires marocains est d'un peu plus de 1 million environ. Si le colonialisme espagnol s'était ingénier à donner au Protectorat l'indépendance, sous le prétexte que l'occupation espagnole de cette partie du Maroc avait duré environ un demi-siècle, l'auriez-vous reconnue, Messieurs les représentants dont les pays ont déjà reconnu l'indépendance de la province mauritanienne du Maroc ? Cela, aurait dit le colonialisme à cette époque, aurait contribué à créer de toutes pièces une république deux fois plus peuplée que la Mauritanie et trois fois plus peuplée que le Gabon. En votre âme et conscience, seriez-vous tombés dans le piège ronflant de l'indépendance empoisonnée par une perfidie telle que celle du néo-colonialisme français ?

165. La troisième zone de notre chère patrie coupée en morceaux était la zone du Protectorat français sous la domination coloniale française. Cette zone compte entre 9 à 10 millions d'habitants. Eh bien, ce territoire, l'un des plus vastes de toutes les zones marocaines occupées par l'impérialisme européen, a été lui-même subdivisé en trois zones différentes appelées zone civile, zone militaire et zone interdite. Oui, je dis bien : zone interdite, car les Marocains ne pouvaient y entrer ou en sortir qu'avec un sauf-conduit, par permission spéciale délivrée par l'autorité occupante de l'impérialisme français. Cet impérialisme virulent avait pour but de diviser la population marocaine en groupes antagonistes, de manière à dresser les différents segments de la population les uns contre les autres, selon la politique du tribalisme et du régionalisme, et à régner, lui, en maître dans le pays. C'est la fameuse politique berbère, c'est-à-dire les Berbères contre les Arabes, les Arabes contre les Berbères, et ainsi de suite. C'est exactement ce que cet impérialisme veut faire aujourd'hui sur une grande échelle, en Afrique, visant à dresser les frères africains les uns contre les autres pour régner en maître en Afrique. Cette zone est heureusement libérée et réunie aux deux autres zones libérées. C'est ce que l'on appelle le Maroc, à l'heure actuelle. Ces trois zones sont les seules libérées. Il en reste, quatre autres, que nous allons voir tout à l'heure.

166. En effet, il y a une quatrième zone, toujours sous domination espagnole et située dans le cœur même du Maroc libéré, comme nous venons de le décrire. C'est une enclave sur le littoral atlantique. Elle s'appelle Ifni. Cette enclave compte une population d'environ 30 000 habitants.

167. Si le colonialisme européen, sous un prétexte ou sous un autre, s'avise de lui donner l'indépendance, allez-vous, frères africains et asiatiques, accepter de reconnaître cette farce de l'indépendance ? N'allez-vous pas vous rendre compte par ces exemples criants de comédie que les puissances coloniales vous mettent dans une position où vous appuyez inconsciemment leur politique néo-colonialiste ?

168. La cinquième zone d'occupation étrangère dans le cœur du Maroc aujourd'hui libéré est représentée par les présides espagnols en particulier les villes de Ceuta et de Melilla, sur le littoral méditerranéen. Allez-vous consentir, Messieurs les représentants africains et asiatiques, à ce que ces villes restent sous la souveraineté nationale de l'Espagne, en plein cœur du Maroc libéré ? Ou bien allez-vous reconnaître un jour une indépendance téléguidée,

surveillée et artificielle de ces territoires, de ces petites villes ?

169. La sixième zone, qui reste encore sous occupation étrangère espagnole, est formée de deux parcelles du territoire marocain. L'une de ces deux parcelles est le Seguïet el-Hamra et l'autre est le Rio de Oro. Chacune d'elles compte à peu près 30 000 habitants. Leur population totale est d'environ 60 000 habitants. La superficie de ces territoires est à peu près la moitié de celle de l'Espagne d'aujourd'hui. Le Gouvernement espagnol redouble d'activité et d'ardeur pour y intéresser les compagnies pétrolières américaines et autres, et les pousser à y entreprendre des explorations et des sondages. C'est ce qu'il fait maintenant. Cette zone est en somme la Mauritanie sous domination espagnole. Quelle attitude prendre ? La garder sous la domination espagnole ? Si un jour l'Espagne s'avisa de jouer la farce de donner l'indépendance à 60 000 habitants, ne seriez-vous pas les premiers à demander justice ? Ne seriez-vous pas les premiers à soutenir que l'histoire et les aspirations populaires ont toujours rattaché cette zone à l'ensemble du territoire marocain, et à accuser la convoitise et les ambitions espagnoles portant sur les richesses pétrolières de la région ?

170. Nous en venons maintenant à la septième zone du Maroc déchiré, morcelé, balkanisé par la France et par d'autres avec la bénédiction innocente de certains frères qui ne sont pas avisés, qui sont mal informés, avec la bénédiction machiavélique d'autres puissances impérialistes et néo-colonialistes, et avec celle des milieux des grands monopoles et des grands trusts. On se rappelle que le trait le plus frappant de cette farce de l'indépendance de cette province mauritanienne du Maroc est le nombre impressionnant des prisonniers et des réfugiés politiques. Oui, ce nombre est impressionnant. Il est même triste. Il est à la honte du néo-colonialisme, qui abuse de la confiance de nombreux pays et qui achète la conscience de beaucoup de nos frères africains en Mauritanie, comme il l'a fait au sein du Maroc libéré lui-même au moment de l'exil de S. M. le roi Mohammed V. Vous vous rappelez que, sur les 600 000 habitants de la Mauritanie, il y a à peine 4 p. 100 des enfants qui vont à l'école — je viens de le dire, mais j'insiste parce qu'il s'agit d'une chose capitale — et que 96 p. 100 des enfants d'âge scolaire restent à l'extérieur de l'école. Vous vous souvenez aussi qu'à l'heure où je vous parle il y a dans les prisons françaises, en Mauritanie, plus de 600 patriotes qui ont refusé de vendre leur conscience au néo-colonialisme français et qui font de leur mieux pour remplir leur devoir de bons citoyens pour l'indépendance et l'intégrité territoriale de leur patrie, comme tous les Congolais font actuellement leur devoir pour l'intégrité territoriale de la leur.

171. Est-ce que ce nombre impressionnant de prisonniers politiques et de réfugiés hors de leurs foyers, qui appartiennent à l'élite et qui se trouvent aujourd'hui soit dans les pays limitrophes de la Mauritanie, soit dans le Maroc libéré, est-ce que ce régime de terreur ne sont pas suffisants pour éveiller les consciences trompées par la machine de propagande néo-colonialiste française ? Est-ce qu'une puissance coloniale qui dominait naguère un vaste empire en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie va être présentée comme l'ange gardien de l'indépendance des peuples, tandis que l'accusation d'annexionnisme se porte sur un petit pays, lui-même victime de ce colonialisme, ayant subi l'occupation de ce même impérialisme français, ayant fait partie de ce vaste empire français, petit pays qui était déchiré, morcelé, divisé et subdivisé en plusieurs zones d'occupation, par plusieurs puissances coloniales, et non pas par une seule ?

172. N'est-ce pas la plus triste ironie du siècle que de voir certains représentants africains oser prononcer de

pareilles accusations ? Est-ce que le tableau de la balkanisation actuelle du Maroc n'est pas à lui seul suffisant pour démasquer les manœuvres néo-colonialistes et éveiller les consciences les plus mal informées ? Car alors, si l'on reconnaît de pareilles comédies d'indépendance, cela revient à jouer innocemment, et par abus de confiance français, le jeu même de l'impérialisme camouflé, qui déclare avec un sourire moqueur que ce débat est sans objet et que le différend est maintenant entre Africains. C'est ainsi que le néo-colonialisme français parle pendant que l'armée et les monopoles étrangers dominent la Mauritanie.

173. Le Maroc ne tombera pas dans ce piège. Il déclare que le différend de l'intégrité territoriale nationale est un différend essentiellement franco-marocain et que toutes les manœuvres françaises néo-colonialistes tendent à faire oublier ce point fondamental, la pierre de touche de tout le problème.

174. L'accusé ici, c'est la France, avec son armée, ses monopoles tout-puissants, son régime de terreur et ses prisons en Mauritanie, tout comme le problème du Katanga oppose, en vérité, le peuple du Congo et l'impérialisme belge.

175. On sait toute l'importance qu'accorde mon pays au problème dont nous discutons aujourd'hui. Le Maroc, depuis son admission à l'Organisation des Nations Unies, n'a jamais voulu porter devant cette haute assemblée aucun des problèmes litigieux qui l'opposaient à d'autres puissances. La méthode que mon pays a adoptée en vue de trouver une solution à ses problèmes est celle de la négociation directe avec les gouvernements intéressés. Nous pensons que c'est là une manière à la fois efficace et courtoise. J'espère que nos amis de la délégation française se rappellent ce point. Cette manière a également l'avantage d'épargner à une organisation comme la nôtre l'étude d'un problème qui pourrait trouver sa solution ailleurs, comme l'ont dit un grand nombre de délégations. Et c'est pourquoi, s'agissant de nos provinces mauritaniques, nous avons, immédiatement après notre indépendance, entamé des pourparlers avec le Gouvernement français pour l'amener à des négociations sur cet important problème.

176. Néanmoins, et pour sauvegarder notre position sur le plan international, les représentants du Maroc ont eu à maintes reprises, devant les organismes intéressés des Nations Unies, l'occasion de faire les plus expresses réserves sur cette partie de notre territoire. Les documents officiels de l'Organisation en témoignent. Nous nous sommes contentés, jusqu'à la veille de la quinzième session de l'Assemblée générale, de faire des réserves sur le statut futur de ce territoire, tout en faisant parallèlement des démarches auprès de la France dans l'espoir de l'amener à une meilleure compréhension de notre cause. Et ce n'est que sous la menace de l'octroi d'une prétendue indépendance au territoire de Mauritanie et sous la menace d'un fait accompli que le gouvernement de mon pays, acculé qu'il était, s'est adressé à l'ONU pour alerter l'opinion internationale et demander que justice lui soit rendue.

177. C'est initialement à la demande du Maroc que la question de Mauritanie s'est trouvée inscrite pour la première fois à l'ordre du jour des Nations Unies [voir A/4445 et Add.1]. Ma délégation a eu l'occasion d'exposer les éléments de son dossier sur cette affaire, tant devant la Première Commission que devant le Conseil de sécurité. La manière dont le débat s'est achevé à la Première Commission prouve, contrairement aux allégations françaises, que l'ONU n'a pas pris de position tranchée à l'égard du problème. En l'absence d'une résolution donnant tort ou raison à la thèse de mon pays, on est fondé à supposer que l'ONU a voulu par là même laisser la porte ouverte à des négociations entre le Maroc et la France en vue de résoudre cette épineuse question.

178. Or voilà que nous sommes surpris par une demande d'un certain nombre d'Etats africains frères qui sont appelés à avoir des liens de fraternité de plus en plus nombreux et de plus en plus fermes, demande qui tend à faire admettre la Mauritanie en tant qu'Etat souverain comme Membre de l'Organisation. Nous estimons, pour notre part, que nous avons été mis, par un abus de confiance, en présence d'un fait accompli lors de l'octroi par la France d'une prétendue indépendance à nos provinces du Sud. Nous pensons que ce serait, de la part de l'ONU, prendre parti sur le fond du problème que de se prononcer en faveur du projet de résolution [A/L.335] que présentent aujourd'hui devant l'Assemblée générale un certain nombre d'Etats africains frères.

179. Les Etats africains amis qui ont pris cette initiative l'ont fait selon un certain point de vue. Ils viennent eux-mêmes d'accéder à l'indépendance et ils sont portés tout naturellement — et, en cela, nous leur donnons entièrement raison — à soutenir et à défendre l'indépendance de toute partie de l'Afrique encore occupée par l'étranger. Mais qu'ils me permettent de leur dire : l'indépendance de la Mauritanie n'en est pas une et l'Etat de Mauritanie n'en est pas un.

180. Vous venez d'entendre la comparaison entre le Katanga et la Mauritanie, entre le Sud-Kasaï et la Mauritanie, le Sud-Kasaï dont le chef s'est proclamé roi. En Mauritanie, peut-être un empereur sera-t-il proclamé ?

181. La politique suivie par le Maroc depuis son indépendance démontre assez clairement son attachement indéfectible au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, et notre délégation n'a jamais manqué de manifester publiquement sa joie quand d'autres Etats Membres sont venus renforcer nos rangs. La libération de tout territoire dans le monde est une garantie pour la souveraineté et la libération d'autres territoires dans le monde. Tout asservissement d'un territoire dans le monde doit être accepté par nous comme une menace pour notre propre souveraineté et notre propre liberté.

182. C'est notre anticolonialisme acharné et cette lutte sans relâche aux côtés des peuples africains pour leur indépendance, parce qu'elle est en même temps la nôtre, leur unité et leur prospérité, parce qu'elles sont en même temps les nôtres, qui nous ont valu de payer ce lourd tribut à notre colonisateur d'hier.

183. Que nos frères africains ne s'y trompent pas : la division que nous subissons aujourd'hui, c'est toute l'Afrique qui la subit. Tout le monde admet ici que la carte géographique de l'Afrique est aussi déchirée que la conscience et le cœur des Africains. Tout le monde admet ici qu'il faut conserver cette indépendance qu'on nous donne. Nous n'en sommes pas satisfaits. Plus tard, nous livrerons une nouvelle bataille pour la réunification des lambeaux déchirés par le colonialisme. Tout le monde nous dit : « Vous n'avez pas tort, mais acceptez cette indépendance de la Mauritanie ; plus tard vous aurez l'union. Nous sommes dans un moment de l'histoire qui appelle l'union. »

184. Par conséquent, tout le monde, consciemment ou inconsciemment, directement ou indirectement, accuse le nouveau colonialisme et donne raison à tous les Africains sans exception.

185. Nous savons tous que la politique des puissances coloniales a toujours tendu à faire de l'Afrique une mosaïque de peuples et d'Etats dressés les uns contre les autres à propos d'autres territoires africains, comme c'est le cas du Congo, ou à propos de portions de leurs territoires, comme c'est le cas de la Mauritanie.

186. La délégation marocaine se dresse devant ses frères africains et asiatiques, en tant que frères dont le cœur est déchiré, mais dont la solidarité ne souffrira jamais. Ce sont des échanges de points de vue. Le cœur reste attaché au cœur.

187. Le jeu classique du colonialisme ne trompera personne. Le colonialisme veut nous affaiblir, nous diviser, pour maintenir sa présence sous différentes formes en Afrique, pour continuer d'exploiter nos richesses au profit des anciennes métropoles, des monopoles, des trusts. Plus l'Afrique sera divisée, morcelée, plus le colonialisme la considérera comme sa proie.

188. Dans le cas particulier de la Mauritanie, vous savez tous qu'il ne s'agit pas d'un Etat africain auquel le Maroc, autre Etat africain, voudrait s'opposer. La comparaison entre le Katanga et la Mauritanie le prouve. La Mauritanie est une des provinces marocaines. Elle est partie intégrante de notre sol national. Elle est aussi marocaine que le Maroc est mauritanien. Pour nous, c'est une seule et même terre, un seul et même peuple. Nous sommes 12 millions de Marocains; nous sommes 12 millions de Mauraniens.

189. Il faut écouter ceux qui souffrent, non ceux qui règnent provisoirement. Il faut écouter ceux qui sont traqués, non ceux qui sont payés. Il faut écouter ceux qui sont exilés, non ceux qui sont les prisonniers de leurs propres colonisateurs. Ceux qui sont traqués, condamnés à mort, exilés sont là-bas assis dans leur propre délégation marocaine et mauritanienne, faisant un seul pays et une seule délégation.

190. Le problème de la Mauritanie est typiquement colonial. Aujourd'hui, il est rendu douloureux par les circonstances que vous connaissez. C'est le colonialisme qui, battu dans les provinces septentrionales du Maroc, veut se maintenir dans ses provinces méridionales. Semblable à l'hydre de Lerne, dont les têtes repoussent au fur et à mesure qu'on les coupe, le colonialisme s'accroche désespérément partout où il le peut encore. Nous savons tous que le diable a pris figure d'ange et prétend maintenant donner la liberté aux populations qu'il tient sous sa férule.

191. Mais nous savons que c'est une indépendance de façade, une balkanisation. La Mauritanie érigée en Etat indépendant ne peut avoir qu'une indépendance factice. Cette indépendance serait contraire à son histoire, à sa géographie, à son économie, à ses traditions, à ses intérêts les plus vitaux. Cette indépendance serait la négation d'elle-même. Les populations de cette région en sont conscientes puisque, chaque fois qu'ils ont pu exprimer leur volonté, leurs représentants authentiques ont manifesté sans détour leur désir de retrouver dans l'union et l'unité leurs frères marocains du Nord.

192. C'est fort de cette volonté des populations elles-mêmes que le Maroc défend aujourd'hui devant vous une cause juste et noble, que l'avenir vous présentera sous son vrai visage. Vous serez vous-mêmes les premiers champions de l'unité et de l'intégrité territoriale des pays frères d'Afrique. Vous vous rendrez compte que, lorsque le Maroc aura réussi à vaincre la puissante machine de propagande française, qu'au sortir de son isolement forcé, après l'indépendance, la voix de la vérité sera entendue. Les Africains, par nature frères les uns des autres, comprendront alors le vrai visage de la liberté et de la vérité. Ils sauront que le Maroc leur a tenu le langage de l'enthousiasme, de la sincérité et du patriotisme.

193. Le Maroc refuse de voir ses provinces du Sud incluses dans des blocs politiques, économiques ou militaires. La majorité des Membres de l'ONU ont eu suffisamment l'occasion de dénoncer le phénomène nouveau du colonialisme pour que j'aie besoin d'insister. Le néo-colonialisme a tiré la leçon de ses expériences malheureuses du passé. Il sait maintenant distinguer ce qui est pour lui essentiel de ce qui est secondaire. La citation que j'ai faite tout à l'heure d'un discours prononcé à l'Assemblée nationale le prouve. Pour endormir et flatter les populations qu'il veut continuer à exploiter, le néo-colonialisme leur donne ou leur impose, comme au Katanga

ou en Mauritanie, avec générosité, une indépendance politique relative, mais maintient sournoisement une domination complète dans tous les autres domaines. Le colonialisme a appris à distinguer maintenant la proie de l'ombre. Il lâche volontiers l'ombre pour la proie.

194. Le Maroc, fidèle à ses idéaux, luttera contre le néo-colonialisme partout où il se manifeste, avec la même énergie dont il a fait preuve en luttant contre le colonialisme lui-même.

195. On nous excusera si, touchés directement dans ce que nous avons de plus cher, notre sol national et nos compatriotes, nous nous élevons avec force contre l'émettement de notre patrie. Nous le disons en toute fraternité à nos frères africains. Nous serions traîtres à notre cause si nous ne faisions pas preuve de fermeté, de ténacité, sans craindre le nombre des années, dans l'avenir.

196. Nous ne pouvons accepter les amputations successives dont le sol marocain a été l'objet de la part de ceux qui croyaient pouvoir se partager définitivement notre pays, en faire des zones de souveraineté ou d'influence. Nous continuerons à œuvrer pour le rétablissement des frontières historiques et juridiques de notre pays. C'est une question de vie ou de mort. Nous ne voulons pas d'épée de Damoclès sur nos têtes.

197. Les colonialistes auraient beau jeu si, en donnant une indépendance factice aux territoires où ils sont encore présents, ils pouvaient obtenir de surcroît de l'ONU que certaines dépendances soient reconnues internationalement. Une fois ces territoires représentés ici comme Membres de notre organisation, il ne serait plus possible pour quiconque de contester les manœuvres et les machinations de l'occupant déguisé, pour les besoins de la cause, en libérateur. Ce précédent pourrait d'ailleurs faire école. Il faut toujours avoir cela présent à l'esprit.

198. A cet égard, nous adressons un appel pressant et fraternel à tous les peuples d'Afrique, d'Asie et d'ailleurs pour qu'ils méditent sur les conséquences que pourrait engendrer l'application de cette doctrine néo-colonialiste. Le néo-colonialisme serait encouragé, et des difficultés croissantes nous attendraient à l'avenir.

199. Bien au contraire, notre devoir est de le neutraliser, de souhaiter la plus grande prospérité à toutes les nations, à la France, au Royaume-Uni. Elles ont le droit de défendre leur existence. Mais il doit y avoir réciprocité. Le respect des territoires doit être réciproque. Le respect du cœur humain doit être réciproque. Le respect de l'idéal doit être réciproque. Il ne faut pas prendre les gens pour des jouets ou des fantoches. Le respect des populations, le droit à l'intégrité territoriale doivent également être réciproques. C'est là, mes frères africains, où il faut avoir présente à l'esprit la notion du faible et du fort. Les circonstances le montrent et le montreront davantage.

200. Nul doute qu'en employant des mots différents, en nous accusant les uns les autres, nous avons les mêmes tendances, la même sincérité. Voilà pourquoi l'avenir est pour nous. Notre famille africaine ne se brisera jamais. Nous sommes là pour commencer la lutte contre la balkanisation, pour l'unité. La première moitié du xx^e siècle a été caractérisée par la lutte pour l'indépendance. La deuxième moitié sera caractérisée par la lutte contre les jouets, les fantoches, la balkanisation, le déchirement des territoires.

201. Nous voulons coopérer. Nous ne voulons pas être dominés. Le temps est à l'union, non à la désunion. L'Assemblée générale des Nations Unies, en qui le Maroc a placé toute sa confiance et son espoir aux pires moments de son combat libérateur, ne doit pas aujourd'hui, alors que le Maroc a l'honneur d'être un de ses membres, prendre une large part de responsabilité dans son démantèlement.

202. Au surplus, l'Assemblée ne doit pas entériner un acte arbitraire en recommandant l'admission d'un préteur Etat indépendant de Mauritanie qui n'est en réalité qu'une partie intégrante d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Cela pourrait constituer, on s'en doute, un précédent extrêmement dangereux pour d'autres Etats Membres.

203. Nous avons eu plusieurs exemples d'antagonisme entre de grandes puissances et de tout petits pays. Nous nous sommes, pour notre part, souvent sentis isolés. Nous avons fait personnellement cette expérience, à deux reprises dans notre histoire. La première fois, c'était quand notre roi était en exil. Alors, nous nous sentions isolés; personne n'était avec nous. Mais nous avons continué à lutter et l'exil s'est terminé par la libération du roi du Maroc et par l'indépendance de la partie nord du pays.

204. Aujourd'hui, nous vivons la même expérience et, sachant que la foi soulève les montagnes, nous avons dit et nous répétons que nous poursuivrons la lutte pour que la fantasmagorie et la comédie que joue le colonialisme ne finissent pas par avoir gain de cause. Les fables de La Fontaine font toujours état de nombreux obstacles, dans leur première partie, mais elles se terminent par le châtiment du malfaiteur. De même, tous les dessins animés suivent l'exemple des fables de La Fontaine. J'invite le Gouvernement français à bien méditer les maximes du penseur La Fontaine.

205. Nous voulons attirer l'attention des délégations ici présentes sur la gravité de la décision qu'elles pourraient prendre. Le Maroc connaît suffisamment le prix de la liberté pour n'être pas tenté de la refuser à d'autres. Au cours de notre histoire, pendant plus de 14 siècles d'indépendance ininterrompue, le mot « Marocain » avait un synonyme, *amazer*, qui signifie « homme libre ». Pendant 2 000 ans, des assemblées locales élues ont existé, dont les membres étaient ces hommes libres, ces *amazer*.

206. Si nous demandons le retour de la Mauritanie à la patrie marocaine, c'est parce que nous sommes certains que telle est la volonté des populations mauritanienes, de ces gens qui sont traqués, qui sont en prison, qui sont condamnés à morts, mais dont certains peuvent, maintenant, faire entendre leur voix parce qu'ils sont passés dans la partie libérée du nord du Maroc. Si nous demandons le rattachement de cette terre dont nous avons été séparés, c'est parce que toute notre union à cette terre de Mauritanie est inscrite dans la nature, dans l'histoire, dans les traités, dans l'économie et dans la langue, dans la religion, dans le cœur des hommes et dans l'union des volontés pour lutter en vue de l'unification et jusqu'à la victoire.

207. Tous ces aspects de notre unité avec les provinces méridionales ont été largement développés devant vous et ma délégation ne veut point y revenir. Mais elle croit devoir faire état ici de quelques événements survenus depuis la discussion qui a eu lieu à cet égard à la Première Commission. Je vous prie de bien écouter ceci. Ces événements attestent que la situation en Mauritanie est loin d'être telle qu'on veut le faire croire.

208. Tout le monde sait, en effet, que l'atmosphère dans laquelle est née l'« indépendance » ne ressemble en rien à l'atmosphère qui vit éclore l'indépendance de tous les autres territoires d'Afrique et d'ailleurs. En Mauritanie, à part les milieux officiels, il n'y a eu ni allégresse, ni manifestation populaire, ni cris de joie. La prévue indépendance de la Mauritanie est née dans l'indifférence. Tel l'accouchement d'un enfant illégitime, et même illégal, cette naissance s'est faite dans la désapprobation totale de toute la grande famille mauritanienne.

209. Les artisans directs de cette indépendance au rabais devaient être les seuls présents à l'événement. Mais, pour donner à leur enfant bâtard une reconnaissance internationale, ils ont invité le plus grand nombre possible

de représentants étrangers. Etaient donc présents aux cérémonies, en dehors de ceux qui ont cru devoir répondre à l'invitation lancée par Ould Daddah, ceux des Mauraniens qui ont fait le jeu des colonialistes au détriment des intérêts de leur patrie. Quant à la France, elle était présente par ses fonctionnaires, par ses conseillers, et aussi par son armée et son matériel de guerre. Les populations mauritanienes, elles, ne se sont livrées à aucune manifestation ou liesse populaire. Les autorités françaises les ont d'ailleurs maintenues à l'écart des cérémonies, par crainte du pire.

210. On est en droit de s'étonner de voir la France octroyer l'indépendance à la Mauritanie, qui n'en veut pas, et la refuser avec une telle obstination à une Algérie qui saigne de tout son sang pour la conquérir. Cela encore est de nature à nous éclairer sur les véritables intentions de la France.

211. Mais que faire ? Nous sommes un tout petit pays. Nous étions étranglés, éloignés du monde, isolés, avant notre indépendance; et à l'heure actuelle nous n'avons pas la puissance de faire entendre notre voix au moyen d'une machine de propagande aussi colossale que la machine française.

212. Plus encore, les autorités françaises ont décrété l'état d'urgence dans tout le territoire, état d'urgence qui d'ailleurs a été renforcé depuis. Le monde entier a appris — et les événements sanglants de mars dernier seraient là pour le prouver, s'il en était besoin — que la population mauritanienne ne voulait pas de cette indépendance truquée et qu'elle était décidée à lutter pour une indépendance authentique, c'est-à-dire pour l'indépendance qui lui permettrait de rejoindre la partie septentrionale du pays. Evidemment, et comme on pouvait s'y attendre, les événements de mars dernier ont entraîné, de la part des autorités françaises et de leurs partisans, une violente réaction.

213. Actuellement, c'est sous un régime de terreur que vivent nos frères de Mauritanie. La tension est grande dans nos territoires du Sud. Il ne se passe pas de jour où des incidents ne se produisent. Aujourd'hui encore, c'est l'armée française qui représente le gouvernement de Nouakchott dans certaines régions. Les militants nationalistes sont en prison et c'est par centaines qu'on les compte. Seuls sont relâchés, parmi ces prisonniers, ceux qui acceptent de collaborer avec l'occupant et à qui on fait des propositions avantageuses.

214. Mais l'écrasante majorité de la population de Mauritanie est décidée à poursuivre la lutte contre les colonialistes français et les autorités « à la Tshombé » de Nouakchott. Nos compatriotes du Sud sont décidés, tout comme leurs frères du Nord, à lutter sans répit contre cette indépendance factice et contre ce régime qui tend à séparer indéfiniment la Mauritanie du reste du Maroc. Malgré le couvre-feu institué dans tout le territoire — de 7 heures du soir à 8 heures du matin —, malgré la saisie de tous les véhicules civils en Mauritanie, malgré la surveillance des militaires français, nous apprenons chaque jour que nos compatriotes de Mauritanie livrent à l'occupant étranger le vrai combat libérateur.

215. Nous, dans la partie nord du pays, nous ne pouvons abandonner nos frères du Sud à l'exploitation continue de la France. Les droits de l'Etat marocain sur les provinces mauritanienes sont incontestables. Le Maroc a de tout temps exercé la souveraineté sur la province nationale de Mauritanie. La continuité de cette souveraineté est établie par des preuves juridiques et par l'exercice effectif du pouvoir central sur cette partie de notre pays : investiture des émirs, désignation des califats, perception d'impôts, envoi régulier de délégations de Mauritanie auprès du pouvoir central, visites des souverains marocains dans cette partie de leur royaume, composition de l'armée marocaine faite à la fois d'éléments

du Nord et du Sud..., tout cela prouve aux yeux du monde que nos revendications sur la partie sud de notre territoire trouvent leur source et leur justification dans notre histoire commune, et aussi dans la volonté exprimée chaque jour par la population mauritanienne elle-même. Le mot « revendication » est employé ici, mais le vrai mot, c'est « unification », volonté d'unification.

216. Comme nous l'avons fait pour la zone de Tanger, comme nous l'avons fait pour la zone espagnole du Nord, pour la zone espagnole du Sud, comme nous voulons le faire pour Ifni et d'autres territoires encore, dans un pays aussi déchiré que l'Afrique, cette Afrique aussi déchirée que le cœur et la conscience des Africains, nous répétons tout haut que le différend que nous portons aujourd'hui devant vous n'est pas un différend entre la Mauritanie et le Maroc, ni entre l'Afrique et les Africains, ni entre le nord et le sud de l'Afrique, ni entre le Maroc et d'autres pays africains.

217. Le différend réel est entre la France et le Maroc, car il est patent que c'est dans les esprits français qu'a germé l'idée de l'indépendance de la Mauritanie et que ce sont les Français qui sont les artisans de cette indépendance, qui sont les fossoyeurs de la population algérienne.

218. Il n'est que de citer l'occupation militaire de la Mauritanie par d'importantes troupes françaises pour le prouver. Cette présence de l'armée française tend à perpétuer la présence militaire de la France sur une partie de ce continent africain qui réclame l'évacuation totale de toutes les troupes étrangères installées en Afrique.

219. C'est la présence de ces troupes qui, seule, protège Moktar Ould Daddah et ses amis — c'est pénible — contre les manifestations des populations mauritanienes — c'est pénible —, ces populations mauritanienes qui, depuis l'indépendance du Maroc, expriment, par un large mouvement populaire, leur volonté de réintégrer la communauté nationale et qui, lorsqu'elle le font au grand jour, sont mises en prison, condamnées à mort ou exilées. Je le dis à l'adresse de la civilisation française : c'est pénible et c'est contraire à l'esprit du siècle. C'est l'armée française qui, depuis des mois, emprisonne, expulse, torture, exécute les nationalistes de la Mauritanie qui s'élèvent contre cette opération néo-colonialiste. C'est pénible !

220. Cette volonté tenace de la France d'avoir des bases militaires et de maintenir des soldats en Afrique se double d'une volonté non moins tenace d'exploiter au seul profit du capital colonial les richesses de la Mauritanie. Là encore, au moment où tous les pays libres d'Afrique tendent à faire bénéficier leurs peuples des richesses que recèlent leurs territoires, la France fait peser sa mainmise directe sur les importantes richesses de cette partie de notre pays. Ce n'est pas juste, c'est même pénible parce que le jeu n'est plus caché.

221. En réalité, tel qui rit vendredi, dimanche pleurera. La conjonction de l'occupation militaire et de l'exploitation économique établit le caractère colonial de la présence française et, par là même, l'absence de toute souveraineté authentique de la prétendue République islamique de Mauritanie.

222. Ce territoire demeure l'un des derniers bastions colonialistes en Afrique, bastion où le colonialisme se consolide stratégiquement, politiquement et économiquement et donne lieu, en réalité, à l'existence d'un Etat artificiel, non viable, au cœur du continent africain.

223. Ne nous laissons pas griser de rhots : la « République islamique de Mauritanie » — et voilà encore une ironie : la France champion de l'islam comme Mussolini se déclarait le sabre de l'islam pour mieux l'égorger ! —, la « République islamique de Mauritanie », dont on vous demande ici l'admission comme Etat Membre de notre organisation, n'est et ne sera qu'une place de souveraineté et de domination française en Afrique. C'est, en dernière analyse, un Etat de création étrangère, c'est-

à-dire créé par la France, qui sera institué au cœur même de notre continent et de notre pays. La France parlera à la France en Mauritanie, à travers un gouvernement fantoche, comme la Belgique veut le faire à travers Tshombé.

224. En plus du danger que constitue cette création en Afrique d'un Etat à direction étrangère, mon pays peut encore invoquer d'autres titres pour intervenir, puisque le néo-colonialisme a choisi une partie de notre terre nationale pour concrétiser cette création.

225. Le Maroc a toujours dénoncé l'émettement de son territoire et les amputations successives dont le sol national a fait l'objet de la part de ceux qui voulaient se partager définitivement notre pays. Nous continuons et nous continuerons toujours à œuvrer pour le rétablissement des frontières historiques et juridiques de notre nation.

226. Le néo-colonialisme sait parfaitement que le Maroc, avec d'autres Etats africains — et leur nombre grandit tous les jours, au fur et à mesure que la vérité se répand —, travaille avec acharnement pour la réalisation de toutes les idées qui se trouvent désormais inscrites dans la Charte de Casablanca et je vais, avec votre permission, citer une partie de cette charte :

« Nous, chefs d'Etats africains réunis à Casablanca

....

« *Affirmons* notre volonté de conserver et de consolider notre unité de vue et d'action dans les affaires internationales pour sauvegarder l'indépendance chèrement acquise, la souveraineté et l'intégrité territoriale de nos Etats, de renforcer la paix dans le monde en pratiquant une politique de non-alignement;

« *Proclamons* notre volonté de libérer les territoires africains encore sous domination étrangère, de leur prêter aide et assistance, de liquider le colonialisme et le néo-colonialisme sous toutes leurs formes, de ne pas encourager l'établissement des troupes et des bases étrangères qui met en danger la libération de l'Afrique, et de nous employer également à débarrasser le continent africain des interventions politiques et des pressions économiques;

« *Proclamons* la nécessité pour les Etats africains indépendants d'orienter leur politique économique et sociale dans le sens de l'exploitation des richesses nationales au profit de leur peuples et d'en assurer une distribution équitable entre tous les nationaux;

« *Affirmons* notre volonté d'intensifier nos efforts en vue de créer une coopération effective entre les Etats africains dans les domaines économique, social et culturel. »

227. Le néo-colonialisme lance aujourd'hui un véritable défi à l'Afrique tout entière et au Maroc plus spécialement, en ouvrant dans ses flancs une brèche redoutable qui pourrait constituer une menace permanente à la réalisation des idées inscrites dans la Charte de Casablanca.

228. Je voudrais d'ailleurs préciser que les puissances de Casablanca ne revendiquent nullement la paternité exclusive de ces idées. Nous savons que d'autres dirigeants africains pensent comme nous et nous espérons que tous nos efforts seront réunis et que nous nous trouverons de plus en plus nombreux et de plus en plus solidaires pour le bien commun de l'Afrique, pour sa liberté, son indépendance réelle, son unité et son intégrité territoriale.

229. L'espérance que les Etats africains et asiatiques, et les Etats européens qui œuvrent pour la liberté vraie, placent dans l'Organisation des Nations Unies est grande. Nous espérons que notre organisation rendra justice au Maroc et qu'elle n'entérinera pas purement et simplement la manœuvre néo-colonialiste qui, tout en portant un préjudice grave à mon pays, porte également atteinte aux intérêts véritables et durables de l'Afrique tout entière. Un précédent ne reste jamais isolé.

230. J'ai écouté des discours; j'ai continué jusqu'à ce matin la tradition de notre délégation et de notre gouvernement en observant un silence courtois devant toutes les insinuations. Nous continuons à avoir des relations d'amitié, de respect et de fraternité avec tous nos frères africains. Nous sommes passagers; mais nos pays demeurent. Les populations que nous représentons mettent sur notre dos un fardeau de responsabilités. Nos peuples veulent que leur dignité soit bien représentée ici, que l'expression de leurs luttes pour la liberté soit bien traduite ici. Ils veulent que l'on sache que l'idéal africain est un idéal d'initiative africaine et qu'il n'est à la solde ni de l'Est, ni de l'Ouest, ni de l'Orient, ni de l'Occident, ni de nulle part, mais qu'il émerge de la conscience humaine, et les Africains qui ont subi toutes les vexations du racisme, de la colonisation, de la frustration, de l'obscurantisme, sont aujourd'hui au sein de l'ONU pour travailler d'abord comme des hommes qui ont retrouvé leur liberté, ensuite comme des Africains, et enfin comme des nationaux.

231. Nous poursuivrons cette philosophie avec acharnement parce que l'une des contradictions dans lesquelles l'Occident nous a placés, c'est le vide idéologique, c'est le machiavélisme néo-colonialiste, pendant que nous, issus de la lutte, nous sommes comme tous ceux qui, en Europe, ont participé à différentes révolutions pour la liberté de leur pays, et également comme ceux qui, en Amérique, ont lutté pour la liberté de leurs peuples.

232. Nous voulons rester fidèles à un idéal pour lequel nous avons exposé notre personne physique à la mort, notre esprit à l'emprisonnement, nos familles au désastre, et quelquefois à l'assassinat et aux balles des mitrailleuses. Nous voulons suivre la tradition de ceux qui sont devenus diplomates, mais n'ont jamais oublié qu'ils étaient des patriotes et qui, aujourd'hui, veulent transformer l'ancienne diplomatie à la Bismarck ou à la Machiavel en une activité de gens honnêtes.

233. Aujourd'hui, quant on pose la question suivante à l'Occident : « Qu'est-ce qu'un pays moderne ? », immédiatement il répondra que c'est un pays qui se suffit à lui-même sur le plan économique. Ceci, pour nous Africains, se traduit de la manière suivante : nous vivons pour manger. Lorsque vous poserez à un Africain la question suivante : « Qu'est-ce qu'un pays moderne ? », il vous dira : c'est une société d'honnêtes hommes. Voilà notre voie, voilà notre philosophie, et c'est le langage que nous tiendrons toujours à nos frères asiatiques, et à tous nos frères dans tous les autres continents.

234. Je remercie le Président, mais réserve le droit de ma délégation de faire usage de son droit de réponse si le besoin s'en fait sentir.

235. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Dahomey qui a demandé à faire usage de son droit de réponse.

236. M. IGNACIO-PINTO (Dahomey) : C'est la première fois que je me sens le devoir impérieux de monter à cette tribune pour exercer ce qu'on appelle couramment le droit de réponse. Il m'eût été très agréable de ne pas avoir eu à intervenir. Mais je représente non seulement ma petite et modeste personne, mais un pays qui a sa fierté et son honneur.

237. Dans le débat qui nous oppose, quelle qu'en soit l'acuité pour chacun de nous et bien que nous ayons chacun le droit de plaider la cause que nous avons à cœur de défendre, voire avec véhémence, je me refuse catégoriquement à suivre le représentant du Maroc, pays pour lequel le mien a eu beaucoup d'admiration. Et c'est avec beaucoup de peine que j'ai écouté la première partie de son intervention, alors que dans certains passages de la deuxième partie j'ai retrouvé cette voix calme, cette manière de se contenir même quand, quelquefois, on se sent passionné.

238. Je voudrais cependant préciser que, dans mon intervention, je veux seulement me cantonner dans la défense de l'honneur de mon pays, que l'on a bien voulu traiter avec quelque vague ménagement. Mais nous ne voulons pas de ménagement ! Ou bien on a confiance en nous, et on considère que nous représentons ici des pays indépendants et souverains, ou bien on n'a pas confiance en nous. Nous pourrions à la rigueur nous tromper — *errare humanum est*. Nous ne demandons pas mieux qu'immédiatement après, une fois notre erreur reconnue, nous puissions faire, au surplus, amende honorable, mais sans persévérer dans l'erreur.

239. C'est la raison pour laquelle j'ai le regret infini de répondre au représentant du Maroc que mon pays est loin d'être un valet de la France et, s'agissant de ma petite personne, je crois qu'il y a des Français ici qui ont des références à vous donner, et ce n'est pas aujourd'hui que je suis prêt à être acheté par la France.

240. Seulement, voyez-vous, nous sommes dans une maison où l'on dit que nous devons chercher l'unité : nous sommes à l'ONU. Je ne sais pas si certains propos que j'ai entendus dans la première partie du discours du représentant du Maroc seraient de nature à favoriser l'unité. Car, au fond, la haine, la hargne, les injures, n'ont jamais rapproché, que je sache, des peuples, et encore moins des hommes. S'agit-il d'une querelle de famille ? Je ne vois pas par quel moyen nous allons faire entendre raison à ceux qui, admettons-le, sont dans l'erreur en Mauritanie lorsqu'ils demandent leur indépendance. Ce sont des valets, ce sont des fantoches. Ce n'est pas non plus, permettez-moi de le dire, la manière de parler de certains autres Africains.

241. J'ai l'honneur d'appartenir à cette catégorie, pour la bonne raison que mon pays est un petit pays perdu au bord du golfe du Bénin — je me rappelle même que le Dahomey a fait partie autrefois de l'ancien empire du Bénin — et voici, selon la thèse soutenue devant vous aujourd'hui, qu'il est bientôt sur le point de réclamer une bonne partie de la Nigéria, tout au moins jusqu'à l'embouchure du Niger, ce qui pourrait me faire déclarer néo-empereur du Bénin. Vous voyez à quel point je me couvrirais de ridicule !

242. C'est la raison pour laquelle j'ai soutenu, lors de notre discussion devant la Première Commission [1116^e séance] qu'il ne s'agissait pas pour nous de nous livrer à des critiques acerbes, et je défie l'honorable représentant du Maroc de pouvoir relever une partie quelconque de mon intervention où j'ai pu blesser l'honneur de son pays.

243. Qu'entre nous nous ayons des explications assez véhémentes à échanger dans les couloirs, d'accord. Mais je renverrai mon collègue du Maroc à ce que je disais devant la Première Commission en décembre dernier. J'ai alors déclaré que ma délégation ne s'associerait pas à certaines accusations selon lesquelles le Maroc serait animé de sentiments annexionnistes. Que puis-je dire encore pour montrer que je vois clairement la situation du Maroc ?

244. Aujourd'hui, je veux que l'on s'entende une fois pour toutes. Nous pourrions avoir — c'est notre droit le plus absolu — telle position vis-à-vis de tel problème en tant qu'homme. Mais ayons pour règle de conduite, surtout nous, les jeunes Etats africains, nouveaux venus dans cette auguste maison, et conformément à une vieille coutume de chez moi, de ne pas éléver la voix pour insulter. En effet, d'après nos vieilles traditions africaines, il est formellement interdit, lorsqu'on se réunit dans une auguste demeure pour rechercher ce qui unit les hommes, d'éléver la voix pour insulter ou pour injurier.

245. Sous le bénéfice de ces observations ouïes dans la vieille tradition de mon pays — qui est peut-être un pays arriéré, mais je crois qu'il y en a d'autres qui pensent

comme nous, et même des pays qui ne sont pas africains —, je crois que le problème qui se pose aujourd'hui, pour nous et pour les hommes attachés comme nous à l'idéal de liberté, n'est pas tellement difficile.

246. Mon cher et noble représentant du Maroc, je l'ai déjà dit : on a pu aussi vous abuser en vous faisant prendre une position qui ne répond pas au courant de l'histoire. Ni vous ni moi n'avons un monopole, mais, aujourd'hui, il s'agit d'un idéal de liberté reconnu à un peuple dont la majorité se trouve encore dans la circonscription territoriale de la Mauritanie.

247. Il serait dangereux aujourd'hui de laisser une minorité qui est à l'extérieur faire la loi à la majorité locale, surtout lorsque celle-ci a déjà son assemblée. Mieux encore, tout enfant bâtard que soit la Mauritanie, 62 nations ont assisté à sa naissance. Pauvre bâtard ! Qu'il est regrettable pour vous d'avoir eu 62 témoins de votre naissance illégitime !

248. Veuillez-vous, justement parce que nous sommes attachés à cet idéal de liberté, nous voulons une fois pour toutes qu'on sache que nous ne voulons pas insulter qui que ce soit ici. Mais nous ne voulons pas assumer la responsabilité de retarder, fût-ce d'une seconde, l'accession de la Mauritanie à la souveraineté internationale, question qui est sur le bureau de cette assemblée. Tel est le problème. Tout le reste n'est que procédure dilatoire, inutile, car le fond de la cause est juste. Nous sommes 99 ici. Pourquoi, si la cause n'est pas juste, en avons-nous déjà débattu ? En outre, une preuve existe : 62 nations qui ne sont tout de même pas des fantoches sont allées soutenir la naissance de l'Etat de Mauritanie, ancienne province.

249. J'en ai fini, et mon regret est immense d'avoir dû faire une telle intervention. Et pourtant, j'en ai la conviction, mes propos n'étaient blessants pour personne. Mais j'ai le droit d'élèver le ton du débat et de défendre l'hon-

neur de mon pays. C'est pourquoi je fais appel à ce que nous avons de plus pur en nous, c'est-à-dire à notre conscience, qui, dans la nuit, lorsque nous sommes seuls dans notre lit, peut avoir parfois à nous parler directement, mais ne pourra rien nous reprocher si vraiment nous avons agi avec une pureté d'intention. Il ne s'agit donc plus aujourd'hui de traiter qui que ce soit de fantoche. En tout cas, mon pays n'acceptera cela de qui que ce soit, grand, petit ou moyen. Son représentant ici à d'autres références qui ne lui permettent pas de s'entendre traiter de *puppet*, comme on dit dans une autre langue, sans relever le défi. Nous manquerions, sans cela, à la tradition de notre pays dont même les femmes ont combattu un pays aussi puissant que la France.

250. Il m'est pénible qu'un Africain ait été le premier à traiter ainsi mon pays parce que nous n'étions pas d'accord, pour une fois, sur une question de procédure. Car, en fait, c'est d'une question de procédure qu'il s'agit.

M. Hasan (Pakistan), vice-président, prend la présidence.

251. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Espagne qui désire faire usage de son droit de réponse.

252. M. SANZ BRIZ (Espagne) [*traduit de l'espagnol*] : Au nom de la délégation espagnole, je viens présenter une protestation respectueuse, mais très énergique, contre l'étrange apparition de Ceuta, Melilla, Ifni et du Sahara espagnol dans un débat où il est question, comme vous le savez, Monsieur le Président, de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies. Au nom de mon gouvernement, je proteste contre les allusions à ces territoires espagnols, faites par le représentant du Maroc.

La séance est levée à 19 h 10.